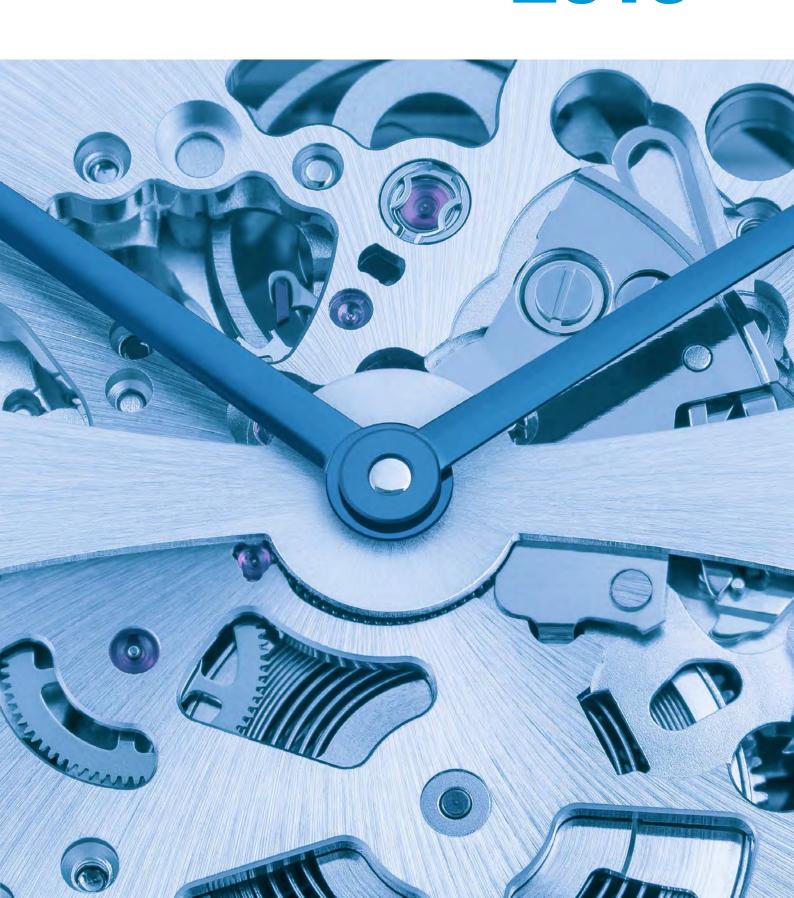


Rapport d'activités

2016



Rapport d'activités 2016









Table des matières

Le mot du président	4
Les faits marquants	6
Swiss made – Entrée en vigueur de l'ordonnance révisée	8
Substances dangereuses – RoHS 2 Chine et autres législations	10
watch.swiss – Nouvelle exposition itinérante de la FH	12
Amélioration du commerce - Quatre pays sous la loupe	14
Panorama de l'activité 2016	16
Amélioration des conditions cadre	18
Information et relations publiques	22
Lutte contre les contrefaçons	25
Normalisation	33
Prestations juridiques, économiques et commerciales	34
Relations avec les autorités et les milieux économiques	35
Les centres à l'étranger	37
L'horlogerie suisse en 2016	38
Statistiques horlogères	40
Structure de la FH en 2016	44
La FH en 2016	46
L'Assemblée générale	47
Le Conseil	48
Le Bureau et les Commissions	49
Les Divisions et les Services	50
Le réseau des partenaires	51



Le mot

du Président



L'industrie horlogère suisse a vécu son année la plus difficile depuis 2009 avec un recul des exportations de 9,9% par rapport à 2015. Il est vrai que l'année 2016 n'a pas été porteuse de bonnes nouvelles susceptibles d'infléchir la courbe descendante: les monnaies sont restées volatiles et le franc surévalué, les affaires ont continué d'être très difficiles à Hong Kong et en Russie,

les attentats terroristes se sont poursuivis en Europe. Plusieurs votations ont amené leur lot d'insécurité, comme celle sur le Brexit - même si la faiblesse de la livre a profité localement à notre branche - et l'élection du président américain. Une nouvelle fois, nous avons constaté une grande différence entre les acteurs horlogers et une nouvelle fois, ce sont les sous-traitants qui ont dans l'ensemble souffert le plus. Toutefois, on s'attend à une stabilisation pour 2017.

L'année a été marquée par l'adoption par le Conseil fédéral de la révision de l'ordonnance réglant l'utilisation du nom «Suisse» pour les montres (OSM) après dix ans de travaux. Nous sommes satisfaits de cette nouvelle législation qui va assurer la crédibilité et la valeur du label Swiss made sur le long terme. Comme conséquence, il en résultera un renforcement à terme de l'activité de production dans notre pays afin de satisfaire aux nouveaux critères, le tout en respectant les engagements internationaux de la Suisse.

Dans le but de promouvoir l'horlogerie suisse et sa «suissitude» - qui dit montre dit Suisse et qui dit Suisse dit montre - la FH a lancé une nouvelle exposition itinérante, appelée watch.swiss. Ce nom, délibérément simple et moderne de

par sa référence au web, se veut largement compréhensible et visuellement fort. Cette exposition a démarré sa carrière par une tournée au Japon.

Toujours soucieuse d'informer ses membres sur les projets législatifs susceptibles de les affecter, la FH a poursuivi sa mission de surveillance des nouvelles législations techniques, notamment REACH en Europe, *Toxic Substances Control Act* aux Etats-Unis et RoHS 2 en Chine. Cette dernière législation chinoise n'est pas facile à appréhender, car les textes sont peu clairs et il est difficile d'obtenir des réponses précises. La FH a néanmoins tout mis en œuvre pour donner les renseignements les plus clairs possibles à ses membres.

Fidèle à sa mission de favoriser le commerce horloger, la FH est intervenue pour améliorer les conditions cadre à l'étranger. En Russie, elle a obtenu que les montres soient considérées comme des produits compliqués, ce qui les soumet à des obligations normales et raisonnables en matière de garantie. En sus, la FH est intervenue en Egypte et au Brésil pour obtenir des simplifications administratives.

Ainsi, en lisant ce rapport annuel, vous découvrirez la richesse de l'engagement de la FH au profit de l'horlogerie suisse. Celle-ci va maintenir le cap et je reste confiant dans son avenir. Elle dispose des moyens de conserver son premier rang mondial: infrastructure, personnel, formation, réputation. Mes contacts avec nos concurrents me démontrent que notre industrie reste la référence. A notre branche de faire fructifier ses atouts!

Jean-Daniel Pasche



Les faits

marquants

La FH a poursuivi ses objectifs prioritaires en 2016 et plusieurs avancées décisives se sont concrétisées, à commencer par l'aboutissement d'un très long processus. Après presque dix ans de travaux, le nouveau Swiss made horloger a été adopté par le Conseil fédéral. Au cours de cette décennie, de nombreuses batailles ont été menées pour le renforcement de ce label afin qu'il réponde à l'attente des consommateurs. Sur un plan législatif toujours, mais à l'autre bout de la planète, la législation en matière de substances dangereuses RoHS 2 Chine a été l'objet d'un attention particulière. Celle-ci implique dorénavant une nouvelle prescription contraignante que les montres électroniques doivent satisfaire. Dans le cadre de son mandat de promotion de la branche, la FH a lancé une nouvelle exposition, baptisée watch.swiss et proposant un nouveau concept résolument moderne. Finalement, le travail pour l'amélioration des conditions cadre sur les marchés a porté ses fruits en Russie, en Egypte, en Iran et au Brésil.





Swiss made Entrée en vigueur de l'ordonnance révisée

Le 17 juin 2016, après dix ans de travaux, le Conseil fédéral a adopté le renforcement du Swiss made horloger sous la forme d'une révision de l'ordonnance réglant l'utilisation du nom «Suisse» pour les montres (OSM), dont l'entrée en vigueur a été fixée au 1^{er} janvier 2017, tout comme l'ensemble du paquet Swissness.

C'est en juin 2007 que l'Assemblée générale de la FH avait accepté un projet de révision de l'OSM et, dans la foulée, l'avait transmis au conseiller fédéral Christoph Blocher, chef du Département fédéral de justice et police. Celui-ci avait répondu que les revendications horlogères seraient prises en compte dans le cadre du projet Swissness destiné à renforcer la protection du label Swiss made pour toute l'économie helvétique.

Les débats parlementaires ont duré plus de trois ans (2010-2013). Les travaux pour mettre Swissness en vigueur ainsi que les démarches s'opposant aux motions et postulats qui voulaient affaiblir et repousser l'entrée en vigueur du projet ont suivi. En septembre 2015, le Conseil fédéral a fixé l'entrée en vigueur de Swissness au 1er janvier 2017.

Malgré tout, les initiatives parlementaires se sont poursuivies en 2016. Tout d'abord, la conseillère nationale Magdalena Martullo Blocher déposait une motion devant la CER-CN (Commission de l'économie et des redevances du Conseil national) qui demandait le renvoi de l'entrée en vigueur de Swissness au 1er janvier 2018. Toutefois, la motion permettait au Conseil fédéral de maintenir l'entrée en vigueur au 1er janvier 2017 pour l'horlogerie en modifiant l'OSM. Le 21 juin 2016, la CER-CN a procédé à des auditions auxquelles la FH a participé. Ainsi, après des discussions animées, la motion a été retirée.

Parallèlement, le conseiller national Jürg Grossen déposait aussi une motion qui demandait d'abaisser le taux de valeur helvétique de 60% à 50% en ce qui concerne les produits industriels. Le Conseil fédéral a fermement rejeté cette demande qui devrait être débattue au Conseil national durant l'année 2017, à savoir après l'entrée en vigueur de Swissness. Cette motion suscite bien des critiques auprès des parlementaires, car elle s'attaque à une loi adoptée avant même qu'elle n'entre en vigueur et qui n'a pas suscité de référendum. Il n'est d'ailleurs pas impossible qu'elle soit retirée avant les débats. Sachant que les entreprises ont dû s'adapter pour le 1er janvier 2017, elle n'a plus beaucoup de sens et elle porte, en outre, atteinte à la sécurité juridique suisse.

En résumé, le projet Swissness a engendré jusqu'ici près de vingt votes au Parlement - y compris en commission - dans lesquels la FH s'est activement engagée.

Concernant le renforcement du Swiss made horloger, l'OSM révisée prévoit deux nouveaux critères attributifs de la provenance, à savoir l'introduction d'un taux de 60% de valeur helvétique, calculé sur le coût de revient de la tête de montre et du mouvement, et l'exigence du développement technique en Suisse, à savoir la construction et le prototypage. Selon la législation Swissness, qui s'applique donc aussi à l'horlogerie, il est possible de soustraire du calcul du coût de revient les produits naturels n'existant pas en Suisse, comme par exemple les minerais qui sont exclus d'office. Mais il est aussi possible d'éliminer les coûts des matières qui, techniquement, pourraient être produites en Suisse mais qui, dans les faits, ne le sont pas. Il appartient à la branche concernée de publier des informations quant à la disponibilité ou l'indisponibilité des matières en Suisse. Au sein de l'horlogerie helvétique, ce mandat a été confié à la FH. Celle-ci a publié sur son site Internet la liste des matières considérées comme indisponibles en Suisse. Elle a également mis à disposition des entreprises une plateforme leur permettant d'annoncer des matières.

Trois cas de figure sont envisageables concernant les listes de branche:

- a. Un composant n'est objectivement pas disponible en Suisse. Il sera alors inscrit sur la liste. Les producteurs jouissent de la présomption que ce composant peut être exclu du calcul.
- b. Un composant n'est objectivement pas disponible en quantité suffisante. Il est alors inscrit sur la liste à hauteur de sa disponibilité en Suisse.

Sur la base de ces deux cas de figure, la liste FH contient déjà un certain nombre de matières qui sont publiées sur son site Internet.

c. Un composant est objectivement disponible en Suisse mais, pour des raisons économiques particulières à un cas d'espèce, un producteur ne peut pas se le faire livrer. Dans ce cas, il ne peut pas figurer sur la liste, car il est objectivement disponible en quantité suffisante. Il s'agit d'une question relevant du droit de la concurrence, notamment du droit des cartels, mais pas de la réglementation Swissness.

Si un fabricant ou un producteur conteste la décision conduisant à mettre une matière donnée sur la liste (ou à la biffer de celle-ci), il peut recourir à un panel paritaire formé d'un ou de plusieurs experts choisis par le fabricant contestataire et la branche. La FH a adopté un règlement pour établir une procédure en cas de contestation.



De nombreux participants ont assisté au séminaire présentant les nouveaux critères du label Swiss made

Un autre élément important concerne les mesures transitoires. Selon Swissness, les produits qui ont été fabriqués avant son entrée en vigueur, soit avant 1er janvier 2017, peuvent être mis en circulation pour la première fois uniquement jusqu'au 31 décembre 2018. Cette disposition prévoit donc un délai transitoire de deux ans pour écouler les produits industriels fabriqués jusqu'à fin 2016. Par conséquent, les montres conçues selon l'OSM en vigueur jusqu'à fin 2016 peuvent être écoulées pendant deux ans tout en continuant à porter le label Swiss made.

L'OSM révisée prévoit des règles spéciales pour l'horlogerie qui vont au-delà de cette mesure transitoire générale. Premièrement, la nouvelle exigence du développement technique entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019, et non pas le 1^{er} janvier 2017. Un délai de deux ans est accordé, soit jusqu'au 31 décembre 2020, pour écouler les produits dont le développement technique a eu lieu avant le 1^{er} janvier 2019. Les entreprises disposent d'un peu plus de flexibilité concernant cette obligation.

Deuxièmement, il existe une période transitoire pour les boîtes et les verres de montres. En effet, cette mesure générale de deux ans prévue par Swissness ne couvre pas les composants étrangers encore en stocks à fin 2016 et destinés à des montres helvétiques. Epaulée par divers secteurs horlogers concernés, la FH a identifié les composants les plus problématiques en fonction des stocks, dans le but de trouver un compromis. Les boîtes et les verres de montres sont principalement concernés par ce cas de figure. La disposition est donc limitée à ces deux composants, dont les coûts peuvent être exclus jusqu'à fin 2018, pour autant qu'ils se trouvaient en stock à fin 2016.

Après toutes les discussions que cette révision a suscitées et les aléas qu'elle a provoqués, la FH se dit satisfaite du résultat obtenu. Cette révision permet d'atteindre le but visé, à savoir assurer la crédibilité et la valeur du label Swiss made sur le long terme en garantissant une majorité claire de valeurs suisses dans une montre helvétique et en faisant effectuer dans notre pays les opérations qui donnent au garde-temps ses caractéristiques. Le label répond ainsi à l'attente des consommateurs, condition indispensable pour conserver leur confiance.





Substances dangereusesRoHS 2 Chine et autres législations

Depuis quelques années déjà, la FH suit activement l'évolution de la législation nationale et internationale en matière de substances dangereuses. Dans l'accomplissement de cette tâche, elle peut bénéficier du soutien de sa Commission veille législative, composée d'experts techniques et de juristes travaillant au sein de différentes entreprises membres.

En 2016, une législation particulière a donné du fil à retordre à la FH, il s'agit de RoHS 2 Chine. Pour rappel, la législation RoHS, en vigueur en Europe depuis 2002 et en Chine depuis 2009, vise à limiter la présence de six substances dans certains produits électriques et électroniques, à savoir le plomb, le mercure, le cadmium, le chrome hexavalent, les polybromobiphényles (PBB) et les polybromodiphényléthers (PBDE). Ces matières, dont les limites sont en général de 0,1% mesuré en poids par composant homogène - sauf pour le cadmium où ce taux est ramené à 0,01% -, sont considérées comme dangereuses pour la santé humaine et environnementale.

A l'époque, la première version de la loi RoHS en Chine n'a pas préoccupé l'industrie horlogère car elle ne s'appliquait qu'à certains produits électroniques spécifiques, comme par exemple les téléphones portables. Les montres électroniques, concernées alors par RoHS en Europe uniquement mais au bénéfice d'exemptions pour le plomb, n'étaient astreintes qu'aux marquages du «CE» et de la «poubelle barrée» sur leur emballage et documentation d'accompagnement.

Depuis lors, la législation RoHS en Chine a voulu se rapprocher de sa consœur européenne en termes de produits cibles tout en conservant ses propres principes, ce qui n'est pas sans poser quelques problèmes et nécessite certaines adaptations dans le secteur horloger.

RoHS 2 Chine, dont l'entrée en vigueur a été fixée au 1er juillet 2016, concerne dorénavant tous les produits électriques et électroniques nouvellement fabriqués et mis sur le marché chinois, c'est-à-dire tous «les appareils, équipements ou accessoires, fonctionnant avec une tension nominale ne dépassant pas 1500 volts en courant continu (dit VCC) ou 1000 volts en courant alternatif (dit VCA), ainsi que fonctionnant au moyen de courant ou de champs électromagnétiques ou les générant». Les montres électroniques, étant comprises de toute évidence dans cette définition, entrent donc cette fois-ci bel et bien dans le champ d'application de la législation RoHS dans ce pays.

La nouvelle législation implique en premier lieu de nouvelles prescriptions que les montres électroniques doivent satisfaire. L'information du consommateur doit se faire par l'apposition d'un marquage vert pour les produits en dessous des seuils fixés et d'un logo orange contenant une durée d'utilisation sûre pour les produits comprenant un composant allant au-delà des limites prescrites pour l'une des six substances concernées.





Le logo vert indique qu'aucune substance limitée n'est présente au-delà des seuils autorisés. Le logo orange indique qu'une substance limitée (ou plus) est en dessus des seuils autorisés et fixe en son centre la durée d'utilisation sûre du produit (EPUP).

Tous les produits électroniques devant utiliser le logo orange doivent également déterminer une Environmental Protection Use Period (EPUP), faire figurer dans le mode d'emploi un tableau listant les composants et substances concernés d'après une forme prédéfinie dans la norme SJ/T 11364-2014 et enfin indiquer la date de fabrication du produit selon certaines modalités bien précises. A priori, la plupart des montres équipées d'un mouvement à guartz sont astreintes aux obligations de divulgation et de marquage, ce type de mouvement comprenant en général au moins un composant excédant la limite 0,1% en poids de plomb autorisé (laitons). De manière générale, les produits doivent théoriquement être directement marqués, sauf exception. D'après notre interprétation des textes, il devrait être suffisant pour les montres à quartz, du fait de leur nature et dimensions, de faire figurer de manière bien visible le logo et tableau susmentionnés dans le mode d'emploi, en couleur ou tout simplement en noir et blanc.

Une difficulté particulière concerne la détermination de la durée à indiquer dans le logo orange. Une norme chinoise (SJ/Z 11388-2009) recommande certaines méthodes de calcul, dont l'«expérience pratique», qui permet de calculer l'EPUP en fonction de l'apparition ou non au fil des ans de cas de relargage ou mutation d'une des substances mentionnées plus haut pour un produit donné. Sachant que les composants en laiton sont couramment utilisés dans l'horlogerie depuis plusieurs siècles, qu'ils sont inaccessibles aux consommateurs et qu'aucun cas de migration ou de dommages lié à cette substance n'a jamais été référencé, la FH a recommandé à ses membres d'utiliser une EPUP uniforme de 50 ans. Ceci bien entendu toujours dans la mesure où chaque producteur peut la garantir pour son propre produit. Pour de plus amples informations, notamment en ce qui concerne la forme et le contenu des marquages obligatoires, la FH a établi un rapport d'analyse ainsi qu'une prise de position qui peuvent être consultés sur son Extranet.

La FH a également suivi d'autres législations environnementales, comme par exemple l'évolution constante de REACH dans l'Union européenne, la transposition de ces dispositions dans le droit suisse ainsi que la réforme du *Toxic Substances Control Act* (TSCA) aux Etats-Unis. A noter que l'évolution de ce dernier pourrait potentiellement toucher de nombreux domaines au niveau fédéral dans ce pays. Des législations étatiques importantes aux Etats-Unis, comme par exemple la Proposition 65 en Californie, sont également surveillées de très près par les équipes de la FH.





watch.swiss

Nouvelle exposition itinérante de la FH



Dans le cadre de son mandat de promotion de la branche, la FH a décidé de lancer une nouvelle exposition. Après plus de dix ans d'activité, il était temps, en effet, de remplacer Think Time - Think Swiss Excellence, qui a tiré sa révérence à la fin 2015. L'objectif principal était surtout de proposer un nouveau concept et une nouvelle plateforme promotionnelle, résolument moderne et intégrant les dernières technologies scénographiques. Cette nouvelle exposition a été baptisée watch.swiss.

Destiné au consommateur, le message de *watch.swiss* est on ne peut plus clair: qui dit montre dit Suisse, et qui dit Suisse dit montre.

Le nom choisi, délibérément simple et moderne de par sa référence au web, se veut donc largement compréhensible et visuellement fort. S'il n'est autre que la traduction littérale du message de l'exposition, il correspond aussi au site Internet dédié www.watch.swiss.

watch.swiss s'adresse en priorité au grand public, qui n'aura aucune difficulté à appréhender les informations présentées. Du point de vue scénographique, le visiteur est totalement libre d'évoluer au milieu des différents modules d'exposition au gré de ses envies, l'objectif étant de lui procurer une expérience en privilégiant des outils tels que l'interactivité, la découverte, l'émotion ou le jeu. L'attention et l'intérêt sont entretenus et renouvelés grâce à la variété des médias utilisés (films, photos, objets, expériences), ainsi que différents niveaux de lecture.





Le premier niveau de lecture correspond à l'exposition ellemême. Le visiteur peut ensuite approfondir sa découverte et acquérir davantage de connaissances en parcourant le site Internet dédié, qui constitue le second niveau de lecture. Sept thèmes majeurs sont présentés, tous liés au fil rouge omniprésent de l'exposition, la montre suisse.

A peine sortie des ateliers, watch.swiss s'est envolée pour le Japon où elle a été inaugurée officiellement à l'occasion d'une tournée qui a visité successivement Tokyo, Osaka et Nagoya entre la mi-août et la fin du mois de septembre. A Tokyo, l'exposition a été présentée dans le cadre de la Tobu World Watch Fair, organisée chaque année par le grand magasin éponyme du quartier d'Ikebukuro, le plus grand centre commercial de son genre de la capitale nippone. A Osaka, ce sont les clients du Swissôtel Nankai et du grand magasin Takashimaya, majoritairement Japonais et Chinois, qui ont pu la découvrir. Enfin, watch.swiss a pris ses quartiers pour une dizaine de jours au grand magasin Mitsukoshi de Nagoya à l'occasion de la Mitsukoshi World Watch Fair.

SSIMS • WATCH •





Amélioration du commerce Quatre pays sous la loupe

Russie: les montres admises en tant que produits techniquement compliqués

Le 27 mai 2016, le premier ministre Dmitri Medvedev a signé l'arrêté gouvernemental n°471 intégrant les montres dans la liste des produits techniquement compliqués. Cette modification, entrée en vigueur le 7 juin 2016, concerne les montres-bracelets et montres de poche mécaniques, électroniques-mécaniques et électroniques possédant plus de deux fonctions.

Pour rappel, la loi sur la protection des consommateurs du 10 novembre 2011 ne mentionnait pas les montres dans cette liste ce qui signifiait, entre autres, que le droit au remboursement devait être assuré tout au long de la durée de la garantie délivrée par le fabricant. Ces dispositions tout à fait particulières ont été remises en question par la FH dès la modification de la loi en 2011, notamment parce que les montres sont, par définition, des produits techniquement compliqués et surtout en raison des abus potentiels pouvant en découler.

Après être intervenue officiellement à de très nombreuses reprises, la FH se réjouit donc de cette modification qui rétablit des conditions normales en matière d'obligations de garantie, elles-mêmes en phase avec la réalité technique des produits.

Egypte: allégements en matière de légalisations

Courant 2016, les autorités égyptiennes ont pris toute une série de mesures contraignantes afin de protéger l'économie nationale et stabiliser la balance des paiements. Très pénalisante pour les exportations suisses, l'application de ces mesures continue de faire l'objet de nombreuses interventions officielles, en particulier à la lumière des règlements OMC et de l'accord de libre-échange en vigueur avec l'AELE.

Ainsi, l'Egypte a finalement confirmé par décret que la légalisation des certificats d'origine et des factures accompagnant des marchandises exportées par un pays avec lequel il existe un accord de libre-échange n'était plus exigée. Cette avancée peut paraître minime en soi, mais elle traduit surtout la surveillance permanente exercée par les autorités suisses avec lesquelles la FH collabore étroitement.

Demeurent à ce jour en vigueur l'obligation d'enregistrement (entreprises, marques), les restrictions en matière de transfert de paiements, ainsi que les taxes à l'importation. La FH reste évidemment à la disposition de ses membres pour toute intervention en leur faveur.

Iran: plaidoyer pour le financement du commerce

Juillet 2015, l'accord sur le nucléaire iranien était signé à Vienne. Synonyme de levée des sanctions internationales, il a ouvert la voie au rétablissement de relations économiques avec l'Iran. Février 2016, la FH accompagnait le président Johann Schneider-Ammann durant une visite de trois jours à Téhéran, visite qui aura mis en exergue plusieurs points. Premièrement, la Suisse est bien placée pour répondre aux immenses besoins de rattrapage de l'économie iranienne. Deuxièmement, les montres suisses jouissent encore et toujours d'une réputation enviable auprès de la clientèle iranienne; plusieurs marques y sont actives de façon ininterrompue depuis de nombreuses années. Troisièmement, le scénario le plus optimiste quant à la reprise durable des affaires passe nécessairement par le rétablissement de relations financières directes entre les deux pays. Toutefois, l'obstacle majeur réside dans le maintien des sanctions primaires américaines qui n'offrent en effet aucune marge de manœuvre: les principaux instituts bancaires suisses appréhendent toujours la collaboration avec l'Iran, bloquant de ce fait le trafic des paiements entre les deux pays. A l'unisson avec les autres représentants de l'industrie d'exportation, la FH a plaidé en faveur d'avancées rapides et tangibles dans ce domaine. Ce plaidoyer se poursuit évidemment, tout en sachant aussi que la solution réside en grande partie auprès de l'OFAC (Office of Foreign Assets Control), administration américaine en charge des sanctions.

Brésil: demande de simplification administrative

Le haut niveau des taxes et la lourdeur des procédures administratives brésiliennes ne sont que trop bien connus. Dans ce contexte, les montres importées font partie des très rares produits encore soumis à l'obligation d'apposition physique d'un timbre attestant du paiement de l'impôt sur les produits industriels (timbre IPI oscillant entre 20 et 25%). L'apposition de ce timbre n'a rien d'anecdotique: elle rallonge la durée du dédouanement de plusieurs jours, elle affecte l'esthétique des montres pour peu que celles-ci soient équipées de fonds gravés ou transparents et elle est source de dommages potentiels aux produits. Nul besoin d'insister par ailleurs sur les coûts induits, ni sur la complexité de la procédure qui prévoit encore des enregistrements manuscrits dans des registres physiques.



La FH accompagnait Johann Schneider-Ammann durant une visite de trois jours en Iran, en février 2016

Pour toutes ces raisons et à la demande de membres, la FH est donc intervenue auprès de la Recette fédérale brésilienne afin d'obtenir l'exemption de cette obligation pour les montres importées munies d'un numéro de série. L'objectif n'est pas ici la suppression de l'impôt lui-même - il eût été contre-productif de l'envisager au vu du contexte économique et budgétaire du Brésil - mais d'obtenir à tout le moins une avancée en matière de simplification administrative, parmi beaucoup d'autres améliorations encore envisageables. La FH est dans l'attente de la réponse de la Recette fédérale brésilienne.



Panorama de

l'activité 2016

En tant qu'association faîtière de la troisième industrie exportatrice helvétique, la FH poursuit de multiples objectifs: améliorer les conditions cadres de la branche en Suisse et dans le reste du monde, lutter contre le fléau de la contrefaçon ou encore, par exemple, soutenir ses membres et les informer au même titre que les médias et les consommateurs. Les pages qui suivent présentent une sélection non exhaustive des actions qu'elle a menées en 2016.







Amélioration des conditions cadre

A l'instar des actions mentionnées dans les Faits marquants, la FH a poursuivi ses objectifs de défense des intérêts de la branche. Elle est intervenue sur de nombreux marchés, que ce soit dans le cadre de négociations pour la conclusion de nouveaux accords de libre-échange et la révision d'accords existants, à l'occasion de missions officielles (visites d'Etat, commissions mixtes bilatérales), ou encore suite aux requêtes émanant de membres.

Plus de vingt marchés ont ainsi fait l'objet d'interventions, parmi lesquels on peut citer le Maroc, la Côte d'Ivoire, l'Azerbaïdjan, la Russie, la Chine, la Bulgarie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la Corée du Sud, l'Inde, la Colombie, le Brésil, l'Argentine, le Viêt Nam ou la Turquie.

Conditions d'accès au marché, organisation de la distribution, protection des droits de propriété intellectuelle, voire importations temporaires, ont figuré parmi les principaux sujets d'intervention. Les lignes qui suivent fournissent quelques exemples des démarches entreprises en cours d'année.

Chine

Comme le prévoit la clause évolutive de l'article 2.8. de l'accord de libre-échange avec la Chine entré en vigueur en 2014, la FH a participé activement aux travaux menés par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) en vue du réexamen des concessions tarifaires négociées initialement.

Rappelons que l'accord en vigueur prévoit que la majorité des droits de douane sur les montres suisses importées en Chine seront réduits de 60% par rapport aux taux initiaux, et ceci jusqu'en 2023. D'autres positions tarifaires, moins déterminantes, verront quant à elles leurs droits de douane progressivement supprimés jusqu'en 2018, respectivement 2023.

Une première réunion d'experts suisses et chinois devrait avoir lieu au printemps 2017 afin de permettre de lancer à proprement parler les négociations sur cet élément central de l'accord.



Réunion du groupe de travail horloger Suisse-Chine

De son côté, le groupe de travail horloger bilatéral, issu du même accord et coprésidé par la FH, a tenu sa troisième réunion à Berne en novembre.

Le renforcement de la protection des droits de propriété intellectuelle est resté un thème majeur des discussions. Dans cette optique, la FH a ainsi fourni une liste complémentaire des différents marchés du faux clairement identifiés en Chine et contre lesquels elle attend des mesures répressives concrètes. Autre axe de collaboration abordé, celui de la lutte contre la vente de contrefaçons sur Internet, et plus particulièrement en ce qui concerne le contrôle et l'intervention contre les pratiques frauduleuses de certaines grandes plateformes de vente ou de revendeurs individuels recourant à ces mêmes plateformes. La FH a, par ailleurs, réitéré sa disponibilité pour l'organisation en Chine de cours de formation destinés aux autorités locales afin d'améliorer l'efficacité de la lutte. Soulignons que la FH est déjà active dans ce domaine par l'intermédiaire de son centre à Hong Kong.

Répondant à la requête chinoise concernant l'amélioration de la qualité et la disponibilité du service après-vente sur le marché, la FH a rappelé qu'en Suisse, la formation relève des écoles techniques publiques, auxquelles viennent s'ajouter les compétences et les investissements des marques pour leurs propres besoins, tant en Suisse qu'à l'étranger, et que les maisons horlogères continueront évidemment à déployer à l'avenir.

Enfin, la FH est revenue sur la réforme de la TVA chinoise, achevée en mai, et plus particulièrement sur ses préoccupations liées au devenir de la taxe à la consommation sur les montres, ainsi que celui des taxes grevant les achats individuels en ligne ou les importations propres. Selon les déclarations de la délégation chinoise, aucune modification du système fiscal actuel n'est prévue jusqu'à fin 2017 au moins.

Inde

Début juin à Genève, sous l'égide du président de la Confédération, Johann Schneider-Ammann, le président de la FH a participé à une rencontre des milieux économiques suisses avec le premier ministre indien, Narendra Modi.

Les représentants du secteur privé ont relevé toute l'importance qu'ils accordent au marché indien et le potentiel de développement que ce pays recèle. Toutefois, les conditions cadre restent encore à améliorer, notamment le système fiscal et la protection de la propriété intellectuelle. Il serait en outre dans l'intérêt des deux pays qu'un accord de libre-échange puisse être conclu.

Début août, le parlement indien a voté à une large majorité une loi ouvrant la voie à une taxe unique sur les biens et services basée sur les standards de l'OCDE, la Goods and Services Tax. L'objectif est de remplacer la TVA ainsi que d'autres taxes internes, et donc de simplifier de façon ambitieuse la fiscalité indirecte en vigueur au niveau de l'état central et des différents états, et cela théoriquement dès avril 2017.

Si la FH a saisi l'opportunité de la quinzième commission mixte bilatérale pour saluer cette réforme fiscale majeure et attendue de longue date, elle a aussi fait part de ses préoccupations en termes de neutralité fiscale et de réelle simplification du système. De fait et comme on pouvait s'y attendre, les niveaux de taxation, selon la classification des biens et services, ne seront pas (ou très peu) modifiés vers le bas. Au contraire, le risque d'une augmentation réelle des prélèvements ne peut être totalement écarté. A l'heure de rédiger ces lignes, quatre taux de GST ont été arrêtés, à savoir 5% (base), 12% et 18% (standard) et 28%, ce dernier étant applicable notamment aux produits de luxe et auquel pourra s'ajouter une taxe compensatoire supplémentaire de 2%. Le ton est ainsi donné, même si le conditionnel reste de mise, puisque le Comité spécial chargé de la mise en vigueur de la nouvelle GST doit encore statuer sur de nombreux points de la réforme. Ce qui fait aussi dire à certains que l'échéance d'avril 2017 ne pourra que difficilement être tenue.

En matière de protection des droits de propriété intellectuelle, la FH a remis aux autorités indiennes une nouvelle liste de marques de montres utilisant de façon illicite l'indication d'origine suisse sur le marché indien. Bien que s'opposant régulièrement à de tels enregistrements, la FH a regretté la durée et les coûts liés aux procédures d'opposition et a donc insisté pour une réelle application d'office des lois en vigueur, c'est-à-dire y compris un examen beaucoup plus strict des demandes d'enregistrements de marques incluant l'indication «Swiss made».

Singapour et Corée du Sud

Dans le cadre d'une délégation économique suisse, le président de la FH a accompagné le président de la Confédération, Johann Schneider-Ammann, lors d'une visite officielle à Singapour et en Corée du Sud.

L'horlogerie se situe au deuxième rang dans les exportations suisses à destination de Singapour, derrière le secteur «pierres précieuses/métaux précieux/bijouterie» et devant les produits chimiques et les machines. Les discussions avec le *Deputy Prime Minister*, Tharman Shanmugaratnam, et le *Minister for*







Le président de la FH a accompagné le président de la Confédération, Johann Schneider-Ammann, lors d'une visite officielle à Singapour et en Corée du Sud.

Trade and Industry, Lim Hng Kiang, ont mis en exergue la volonté de Singapour d'en faire plus pour la formation professionnelle. Selon eux, l'apprentissage «à la Suisse» constitue un modèle. La ville-Etat est confrontée à une immigration importante qu'elle veut mieux maîtriser en investissant dans les ressources humaines locales.

Le *Minister for Trade and Industry* a relevé l'excellente réputation des montres suisses, la collaboration entre les marques helvétiques et les distributeurs locaux et souligné la volonté de maintenir de bonnes conditions cadre pour le commerce horloger à Singapour.

Tout comme avec Singapour, les relations économiques bilatérales entre la Suisse et la Corée du Sud reposent sur un accord de libre-échange. La Corée du Sud compte plus de 50 millions d'habitants et a vécu des années fastes avec des taux de croissance entre 2,3% et 3,3% surtout grâce à son secteur d'exportations: bateaux, véhicules, produits électroniques, produits chimiques, machines et textiles. La présidente sud-coréenne a lancé un plan 2014-2017 qui veut orienter différemment l'économie en mettant en exergue l'initiative privée, les services et la consommation intérieure.

Une autre initiative vise à encourager la formation professionnelle basée sur la pratique, un peu sur le modèle de l'apprentissage «à la Suisse».

Du côté horloger, il a été fait état des abus dont l'indication «Swiss» est victime en Corée du Sud. Des marques contenant ledit label sont déposées pour des produits qui ne répondent pas aux critères de l'ordonnance Swiss made. La FH a déposé des oppositions en Corée, mais les procédures sont difficiles. Ces marques sont trompeuses pour les consommateurs coréens et portent atteinte aux intérêts de notre industrie. La FH s'attend à ce que l'autorité sud-coréenne compétente (*Register for Trademarks*) rejette d'office les marques contenant le nom «Swiss» lorsque la provenance helvétique des produits n'est pas démontrée.

Mexique

Le président de la FH s'est rendu au Mexique dans le cadre de la visite du président de la Confédération, Johann Schneider-Ammann. Cette mission avait notamment pour but de marquer les 70 ans de relations diplomatiques entre

les deux pays. Les relations bilatérales Suisse-Mexique sont régies en particulier par l'accord de libre-échange entré en vigueur en 2001 entre l'AELE et le Mexique. Ce dernier est le deuxième partenaire économique de la Suisse en Amérique latine, derrière le Brésil.

Les relations économiques bilatérales ont été abordées plus spécialement lors de la rencontre avec le ministre de l'économie, Ildefonso Guajardo. Du côté de la FH, il a été mentionné l'importance du pays comme marché horloger. Toutefois, il reste affecté par la vente de copies de montres helvétiques. Le ministre a souligné l'aspect prioritaire de la protection de la propriété intellectuelle par le gouvernement.

Le Mexique reste, et de loin, le principal marché d'Amérique latine pour l'industrie horlogère suisse, devant le Panama, l'Argentine et le Brésil. L'accord de libre-échange qui lie les deux pays joue pleinement son rôle de facilitateur commercial.

Du point de vue horloger, le point d'orgue de cette mission aura été la signature d'un accord de collaboration entre la FH et le Ministère public mexicain en matière de lutte contre la contrefaçon. La cérémonie de signature a eu lieu le 4 novembre entre le président de la FH et le nouveau procureur général du Mexique, Raúl Cervantes Andrade, au Palais présidentiel sous le patronage du président de la Confédération, Johann Schneider-Ammann, et du président mexicain, Enrique Peña Nieto. Lors de son allocution officielle, ce dernier a salué la signature de cet accord et souligné l'importance de protéger la propriété intellectuelle et de lutter contre les copies, notamment celles frappant l'industrie horlogère suisse.

CIUDAD DE MÉXICO, 4 DE NOVIEMBRE

Signature d'un accord de collaboration entre la FH et le Ministère public mexicain

Cette collaboration a effectivement pour but de prévenir et de stopper la production, l'importation, le stockage et la vente de produits qui violent les droits de propriété intellectuelle des entreprises horlogères suisses.

Importations temporaires et Carnet ATA

Régulièrement et durant de nombreuses années, la FH a demandé la reconnaissance du Carnet ATA par le Brésil. Dans les faits, le pays a ratifié la convention sur le Carnet ATA en 2010 déjà, mais restait en demeure de désigner l'organe national garant. De toute évidence, l'organisation des Jeux olympiques de Rio a fourni l'impulsion déterminante pour satisfaire aux dernières exigences et permettre ainsi une reconnaissance effective du précieux sésame à partir du 1er juillet 2016.

L'horlogerie suisse étant une grande utilisatrice du Carnet ATA, la FH a salué cette entrée en vigueur tout en poursuivant ses démarches vis-à-vis d'autres marchés, tels l'Azerbaïdjan, la Colombie, le Kazakhstan, le Kirghizistan ou le Viêt Nam.





Information et relations publiques

Relations avec les médias

La FH reste un interlocuteur privilégié des médias qui la sollicitent régulièrement sur l'évolution de la branche ou sur des sujets horlogers particuliers. La révision du Swiss made a donné lieu à beaucoup d'interviews et d'articles, de même que la conjoncture horlogère. De son côté, la FH diffuse régulièrement des communiqués de presse.

Au-delà des contacts réguliers avec la presse horlogère et des nombreuses sollicitations lors des salons dédiés à la branche, notamment le SIHH en janvier et Baselworld en mars, le président a donné des interviews aux organes de presse suisses et internationaux. Il a également prononcé divers exposés, comme à la Chambre de commerce et d'industrie du Jura à Delémont, à l'Association horlogère italienne «Assorologi» à Milan, au gymnase de Bienne, à l'Institut d'horlogerie Cartier à La Chaux-de-Fonds, à l'Ecole technique CIFOM au Locle ou encore à l'Association Procure à Martigny.

Assemblée générale

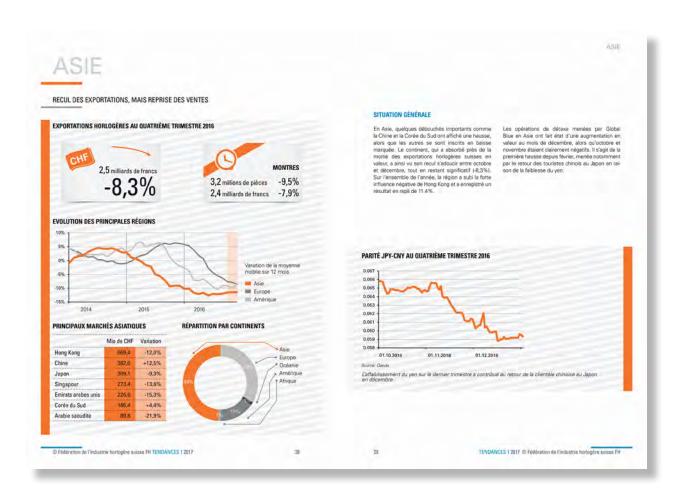
L'Assemblée générale 2016 s'est tenue le 30 juin à Neuchâtel en présence des délégués et des membres FH, ainsi que de

nombreux invités. Parmi ces derniers, on notait la présence du conseiller d'Etat Jean-Nathanaël Karakash, président du Conseil d'Etat neuchâtelois, chef du Département de l'économie et de l'action sociale, du Conseiller communal Thomas Facchinetti, président de la ville de Neuchâtel, de la vice-directrice à la direction générale des douanes, Michaela Schärer, ainsi que de la directrice d'economiesuisse, Monika Rühl, la conférencière du jour.

Dictionnaire Berner

La FH a poursuivi les travaux en vue de la mise à jour du dictionnaire professionnel illustré de l'horlogerie, généralement dénommé «Dictionnaire Berner». C'est un énorme travail qui demande de revoir les milliers de définitions et de dessins pour les mettre à jour, ainsi que d'incorporer de nouveaux mots. Le projet est conduit par la FH avec l'aide d'un groupe d'experts permanents, dont les membres sont les suivants: Bernard et Marlyse Muller, designers et auteurs de livres horlogers, François Klopfenstein (ETA), Marco Richon, ancien conservateur du musée Omega, Antoine Simonin, ancien directeur du WOSTEP et éditeur de livres horlogers, et Jean-Pierre Golay. Le groupe fait également appel à des experts non permanents sur des sujets particuliers.





La nouvelle formule du magazine Tendances

Statistiques horlogères

Les statistiques horlogères restent un sujet important pour de nombreux journalistes, étudiants, analystes financiers et autres amateurs de montres suisses. La FH a répondu à une multitude de questions relatives à l'évolution de la branche et à ses perspectives. Les données chiffrées établies par l'Administration fédérale des douanes constituent en effet un baromètre incontournable dans l'appréciation de la marche des affaires et font toujours l'objet d'un intérêt marqué.

Le magazine trimestriel Tendances donne accès à des informations plus détaillées et à une analyse plus large de l'évolution de l'horlogerie suisse. Début 2016, une nouvelle formule de cette publication a vu le jour. Celle-ci s'efforce désormais d'élargir son contenu à l'observation du contexte général influençant les résultats de la branche. Des thèmes comme le marché du luxe, le tourisme, les montres connectées ou le e-commerce y sont traités régulièrement. La présentation du document et des informations a également été repensée.









La FH partage le stand du Comité des exposants suisses à Baselworld

Revue FH

Fidèle à ses objectifs, la Revue FH a continué d'informer les membres de la Fédération ainsi que ses nombreux abonnés sur l'actualité horlogère suisse et internationale. La rubrique Infos FH a quant à elle renseigné les lecteurs sur les activités de la FH (actions de lutte anticontrefaçon, missions et déplacements présidentiels, rapport sur les séances du Conseil, exportations horlogères mensuelles, formation des autorités douanières et policières, etc.). Le tirage de cette publication est resté inchangé, soit 1'600 exemplaires, vingt fois par an.

Site Internet

Profitant des nouvelles possibilités liées aux extensions de noms de domaine depuis fin 2015, la FH a modifié l'adresse de son site Internet en www.fhs.swiss. Par ce changement symbolique, elle a souhaité renforcer son image helvétique et souligner l'importance qu'elle attache au label Swiss made et à la place industrielle suisse. Engagée depuis toujours à la défense du Swiss made dans notre pays et de par le monde,

et depuis dix ans dans le renforcement de la protection de ce poinçon, il était tout à fait logique de relier la FH au nom «swiss».

Le site Internet de la FH a compté plusieurs millions de pages vues en 2016. La part belle a été faite aux statistiques, au dictionnaire professionnel illustré de l'horlogerie (Dictionnaire Berner), ainsi qu'aux news reflétant l'actualité de la FH, des entreprises horlogères et des nouveaux produits mis sur le marché.

Présence à Baselworld

Le salon mondial de l'horlogerie et de la bijouterie Baselworld a réuni, du 17 au 24 mars, 1'500 marques et quelque 145'000 visiteurs. En collaboration avec le Comité des exposants suisses (représentant les 279 entreprises helvétiques du salon), la FH était présente afin de servir d'interface avec les professionnels et de répondre aux questions des médias et du public. Situé dans l'enceinte du centre de presse, le stand du Comité des exposants suisses a offert une plateforme privilégiée de rencontre et de dialogue.

Lutte contre les contrefaçons

Etendue des activités

En 2016, la FH a multiplié les activités dans le cadre de la lutte anticontrefaçon. Effectuées pour le compte des membres du Groupement anticontrefaçon (GA) et de la Cellule Internet, celles-ci font l'objet d'un rapport séparé dont nous nous contentons de donner ici les grandes lignes. Les personnes qui désireraient se procurer ce rapport peuvent évidemment en faire la demande.

Indications géographiques

La FH a mené de nombreuses actions dans le cadre de la défense des indications géographiques suisses en 2016. A titre d'exemple, on peut citer les actions entreprises à l'encontre des utilisations abusives du drapeau suisse sur la plateforme chinoise Tmall.com qui ont encore une fois porté leurs fruits. Suite à l'intervention de la FH, un grand nombre de marques horlogères chinoises se sont vues contraintes de renoncer à l'emblématique croix blanche sur fond rouge en rapport avec des montres.

Amérique latine

Au niveau des saisies sur le terrain, l'année 2016 fut un excellent millésime. Les premières opérations anticontrefaçon ont été menées en Colombie, où 1'549 montres contrefaites ont pu être saisies. Par ailleurs, de nombreuses saisies douanières ont également été suivies par la FH dans d'autres pays d'Amérique latine, notamment au Chili, en Equateur, au Costa Rica, au Pérou et au Paraguay. Au Mexique, l'accord signé entre la FH et le Ministère public général prévoit, en lieu et place de la présentation de montres originales dans le cadre d'opérations de saisies, l'établissement, par la FH, de guides d'authentification à l'attention des autorités. L'obstacle de la présentation de montres originales étant levé, la FH espère pouvoir reprendre prochainement ses actions anticontrefaçon.

Emirats arabes unis

Aux Emirats arabes unis, la FH a poursuivi sa collaboration avec le Departement of Economic Development (DDED) de la municipalité de Dubaï, dont les agents mènent régulièrement des raids à l'encontre des magasins vendant de la contrefaçon et, de plus en plus, des appartements privés ou des villas servant d'entrepôts. Cette collaboration a permis la saisie

de plus de 11'400 fausses montres suisses. Parallèlement, et en collaboration avec les mandataires de la FH, la police de Dubaï a mené en 2016, dix raids permettant la saisie de plus de 69'000 faux garde-temps.



Local de stockage aux Emirats arabes unis

Grèce

En Grèce, un nouveau programme d'action a été lancé en 2016. Ce dernier visait notamment la contrefaçon horlogère sur les îles. Suite à plusieurs raids importants dans le passé, la FH



Saisie record à Athènes







a constaté que les contrefacteurs prennent de plus grandes précautions rendant très difficile la localisation de leurs lieux de stockage. Malgré cela, une opération de grande envergure a pu être menée à Athènes en décembre 2016, débouchant sur une saisie de plus de 100'000 fausses montres.

Turquie

En Turquie, les partenaires de la FH ont suivi 95 affaires pour un total de plus de 132'000 fausses montres suisses séquestrées. Ces opérations ont eu principalement pour cadre Istanbul et les villes touristiques des côtes occidentales, mais également la frontière à l'extrême Est du pays.

République tchèque

Une décision très réjouissante est à signaler en lien avec la problématique de la responsabilité des intermédiaires. Dans un arrêt attendu impatiemment, la Cour de justice de l'Union européenne a confirmé la responsabilité des opérateurs de marchés physiques, lorsque ceux-ci louent des emplacements à des tiers vendant de la contrefaçon. Cette décision représente l'aboutissement d'années d'efforts contre la vente de contrefaçons sur les marchés de République tchèque. Elle ouvre à la FH ainsi qu'à ses partenaires des perspectives d'actions très intéressantes sur l'ensemble du territoire de l'UE.

Baselworld

Comme chaque année depuis bientôt une décennie, plusieurs collaborateurs de la FH se sont déplacés dans la zone des douanes de l'aéroport de Zurich pour traquer les montres revendiquant faussement une origine suisse et susceptibles d'être exposées à Baselworld. La surveillance du trafic voyageurs et les contrôles au fret ont permis la mainmise sur plusieurs montres non conformes aux prescriptions et des centaines de catalogues ont également été saisis. Tous ces produits ont été voués à la destruction. La traque s'est ensuite poursuivie durant le salon, où les collaborateurs de la FH ont parcouru les diverses halles à la recherche de potentiels abus. La FH est finalement intervenue à cinq reprises. Dans deux cas, les exposants ont dû vider en bonne partie leurs vitrines et retirer toutes les montres abusant d'indications géographiques suisses, l'un d'eux ayant même dû enlever ses présentoirs affublés du drapeau helvétique et effacer la croix suisse ainsi que le nom «Swiss» de son stand.

Hong Kong Watch and Clock Fair

Le traditionnel rendez-vous automnal de l'horlogerie, 35^{eme} du nom, s'est tenu à Hong Kong du 6 au 10 septembre 2016. Comme elle le fait depuis 2008, la FH a mis sur pied son opération de surveillance pour le compte d'une cinquantaine de marques. Dans un contexte économique déprimé, les organisateurs attendaient 800 exposants en provenance de 27 pays. Sur place, de grandes surfaces sont restées vides de tout exposant. A l'évidence, les annulations de dernière minute ont été nombreuses et l'assistance est restée bien clairsemée, du premier au dernier jour.



Hong Kong Watch and Clock Fair

L'année passée, les équipes de la FH ont porté devant le Panel 47 dossiers, le même nombre qu'en 2015. A la lecture des résultats, on constate une grosse différence dans le traitement des plaintes, en comparaison avec 2015. Dans l'année sous revue, le Panel était constitué de jeunes juristes qui, à l'évidence, n'ont pas accordé la même force distinctive que nous à certains éléments de design (7 dossiers rejetés pour insuffisance de similarité). En outre, comme chaque année et malgré les précautions habituelles, les pièces litigieuses disparaissent des vitrines juste avant la visite de la délégation du Panel (14 dossiers rejetés, les pièces litigieuses n'étant plus visibles).

Relevons encore qu'il a été fait usage de la marque de certification «Swiss made» contre un exposant qui présentait une ligne de montres arborant de manière abusive l'indication suisse. En outre, une action plus musclée a été entreprise à l'encontre d'un exposant qui, sous couvert d'une production de bracelets cuir, proposait en fait sous la table toute une panoplie de composants contrefaits. Devant la gravité de la situation, il a été décidé d'intervenir non pas avec le Panel de l'exposition mais avec les autorités douanières. Tout le matériel du stand a été saisi et les propriétaires ont été emmenés menottes aux poignets.

Sensibilisation et formation des autorités

Le volet de la sensibilisation des autorités joue également un rôle important dans la stratégie anticontrefaçon de la FH. Comme à l'accoutumé, la FH a pu aborder la problématique de la contrefaçon horlogère dans le cadre des missions économiques officielles de la Suisse en Corée du Sud, en Bulgarie et au Kazakhstan. La FH a également participé au dialogue bilatéral Suisse-Chine en matière de propriété intellectuelle. Ce contact entre les deux pays a été établi en 2007 et permet depuis de traiter de manière privilégiée des points importants pour l'économie locale chinoise liés à la protection des biens immatériels. Cette même problématique a également été abordée dans le cadre du groupe de travail horloger Suisse-Chine, établi par l'accord de libre échange entre les deux territoires.

Des collaborateurs de la FH ont également participé à plusieurs séminaires de formation des autorités, à savoir à Amsterdam, Athènes, Londres, Bruxelles et en République tchèque. Ces séminaires offrent à la FH la possibilité d'entrer en contact direct avec les douaniers, les policiers de terrain et autres représentants qui sont au front et qui ont parfois de la peine à déterminer rapidement le caractère contrefaisant de la marchandise retenue.



Formation des autorités douanières



Exposition Authen'Tic Tac à Paris

Expositions contre la contrefaçon

La sensibilisation des consommateurs n'est pas de moindre importance. La FH, en tant que membre fondateur de la plateforme suisse STOP PIRACY, a participé à la mise en œuvre d'une exposition interactive au musée des douanes à Gandria, au Tessin. Cet évènement est ouvert au public jusqu'en octobre 2018 et permet ainsi de sensibiliser bon nombre de personnes aux méfaits de la contrefaçon, dont notamment de nombreux élèves qui visitent le musée dans le cadre de leur course d'école. L'ambassadrice américaine Suzi LeVine a visité l'exposition et a ainsi montré son attachement au respect de la propriété intellectuelle. Plusieurs journalistes de la presse écrite et de la télévision l'ont accompagnée durant sa visite et les retombées médiatiques se sont révélées très intéressantes. Dans le cadre de ses activités de sensibilisation, la FH est également partenaire de l'exposition thématique Authen'Tic Tac de l'Union des fabricants français sur la contrefaçon horlogère. Cette exposition a été inaugurée en septembre 2016 à Paris.





Actions sur Internet

L'année 2016 a marqué un tournant dans la lutte anticontrefaçon sur Internet, en particulier en raison de sa complexification. Des algorithmes sont de plus en plus utilisés par les contrefacteurs pour améliorer la visibilité de leurs offres. Ainsi, les propositions de produits contrefaits sont directement adressées aux consommateurs ayant le «meilleur profil», de manière à augmenter les profits des contrefacteurs. Ces derniers utilisent sans vergogne les ressources mises à disposition par les réseaux sociaux ou les plateformes. Celles-ci récoltent en effet massivement des données relatives à leurs utilisateurs, qu'elles mettent ensuite à disposition (gratuitement ou non) des vendeurs ou des annonceurs publicitaires. Très souvent, ces nouvelles plateformes proposent directement à l'internaute de se connecter à elles via leur identifiant Facebook ou Google+ et profitent ainsi d'un accès direct à toutes les informations du compte.



Les sites de vente cherchent à capter des informations sur leurs utilisateurs

La conséquence, dont n'est pas toujours conscient l'internaute, réside dans le fait que le contenu affiché sur un site, une plate-forme ou un réseau social, est totalement conditionné par son profil et les traces qu'il aura consciemment ou non semées sur Internet et qui auront été goulûment avalées, analysées, classifiées et enregistrées par des sociétés ayant principalement pour but de vendre de l'espace publicitaire. Il en découle non seulement que les internautes subissent une manipulation de leur libre-arbitre par rapport au contenu qui leur est affiché (le réseau social jugeant lui-même ce qui est «bien» ou «adapté» pour le consommateur, en fonction de son âge, de son sexe, de

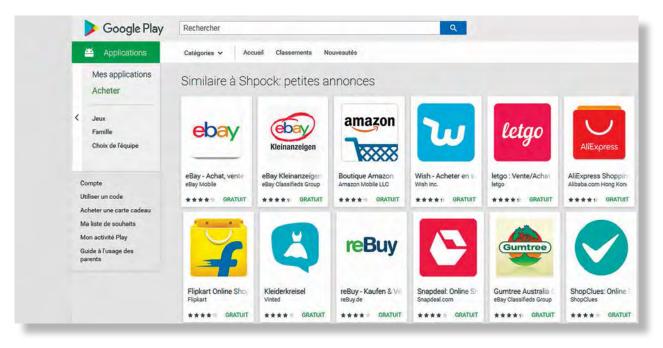
sa géolocalisation, de la période de la journée, de ses *likes*, de son historique de navigation, etc.), mais également que ceux qui luttent contre les offres illégales ne le font pas à armes égales.

En effet, très souvent, les fournisseurs de contenu ne permettent pas sans action judiciaire d'avoir accès aux critères choisis par les contrefacteurs pour afficher leur contenu. Et faute d'avoir un accès non biaisé à la base de données du fournisseur de contenu, impossible d'effectuer des recherches efficaces, par exemple sur des mots-clés. Ainsi, si un contrefacteur décide que ses annonces ne seront visibles que depuis un terminal mobile, par des hommes entre 20 et 35 ans, qui auront visité la page officielle d'une certaine marque de montres suisses moins d'une heure auparavant, encore faut-il disposer d'un bon profil sur les réseaux sociaux lors de la traque de ces offres! C'est dire si les fournisseurs d'application et les réseaux sociaux doivent faire confiance aux titulaires de droit et ouvrir plus largement les possibilités de traquer les offres illégales. Ainsi, la FH est en contact avec les principaux réseaux sociaux afin de discuter des possibilités d'outils ou d'accès au contenu publié par les utilisateurs avec le moins de contraintes possibles. Europol a lancé en 2016 une campagne de prévention appelée Don't Fake up! pour sensibiliser les plus jeunes à la contrefaçon présente sur les applications mobiles et réseaux sociaux.

Par le biais de sa Cellule Internet, la FH a également constaté que de plus en plus de contenus n'étaient disponibles que sur mobile par le biais d'applications et a dû ainsi adapter ses outils en conséquence. En outre, les catégories deviennent de plus en plus floues, les réseaux sociaux se muant en plateformes de vente (exemple: Marketplace de Facebook) et les places de ventes étant désormais disponibles principalement via des applications mobiles.



Campagne de prévention d'Europol



De nombreuses plateformes de vente en ligne sont disponibles sous forme d'applications

La Cellule Internet n'a toutefois pas chômé et a encore réussi le tour de force de doubler le nombre d'annonces litigieuses retirées annuellement, qui ont ainsi dépassé 1,2 million, plateformes et réseaux sociaux confondus. Elle a continué les actions contre les sites, en particulier en prenant part aux actions judiciaires de saisies de noms de domaine menées par Europol. Le nombre de nouveaux sites est toujours en légère baisse depuis deux ans. La FH a également entamé de nouvelles saisies des avoirs financiers des contrefacteurs aux Etats-Unis. Elle s'intéresse aussi de près aux questions de responsabilité et d'implication des transporteurs de type *express shipping*, à l'heure où le *e-commerce* chinois explose vers l'Europe et le rôle des intermédiaires est considéré désormais comme crucial dans la lutte anticontrefaçon.

Analyses techniques

Dans l'année sous revue, les horlogers de la FH ont procédé à l'analyse technique de 556 échantillons, soit 157 pièces de moins qu'en 2015 (-22%). Le résultat de ces analyses a été consigné dans 374 rapports d'origine, soit 169 de moins qu'un an auparavant (-31%). Les pièces répertoriées usurpent 39 marques différentes (52 en 2015). Les échantillons examinés

en 2016 ont été saisis ou acquis dans 14 pays (21 en 2015). Montres et rapports ont été acheminés aux titulaires de droits ainsi qu'aux entités à l'origine de la saisie. En parallèle, le service anticontrefaçon de la FH a traité 1'402 demandes d'attestation en 2016 (+20%).

La diminution du volume d'activité lié aux investigations techniques ne constitue toutefois pas le reflet de l'évolution générale de la contrefacon. Il faut relever ici un changement de paradigme dans le traitement des saisies en douane. En effet, avec la généralisation des procédures simplifiées de contrôle, les délais légaux très courts ne permettent plus l'analyse technique des échantillons. Les pièces litigieuses ne sont par conséquent plus transmises à la FH. Le douanier prend en photo la montre dont il souhaite faire vérifier l'authenticité. Les visuels sont alors transmis aux horlogers de la FH, qui attestent en retour sur un document officiel que la montre illustrée constitue, ou pas, une contrefaçon. L'opération est bouclée dans les 24 heures, entièrement par voie électronique, sans échange de papiers ou d'échantillons. Cette pratique explique dans une certaine mesure la diminution nette du volume d'échantillons traités et corollairement l'augmentation sensible du nombre d'attestations réalisées. Cette modification n'est pas sans conséquence: l'examen d'une photo ne produit







La route du faux la plus fréquentée en 2016: Chine - Pays-Bas - Suisse

pas les mêmes enseignements techniques que l'examen d'un échantillon. Il faut donc y voir une réelle perte d'informations, de nature à prétériter à terme les capacités de compréhension et d'explication de la contrefaçon.

Dans ce contexte évolutif, les horlogers de la FH ont reçu pour consigne de tirer plus d'informations d'un matériel moins volumineux. Les échantillons disponibles doivent donc être examinés plus en profondeur, en mettant l'accent sur la compilation des données en vue de «produire du renseignement». Dans cette optique, les horlogers font appel à un outil informatique ad hoc développé par un analyste criminel, grâce auquel la base de données peut dresser désormais une synthèse graphique des informations, facilitant la mise en relation des données et, de ce fait, leur interprétation.

Concrètement, le système d'analyse est désormais capable de mettre en évidence une convergence d'éléments, attestant ainsi avec une marge d'erreur très faible que les montres examinées sortent d'un atelier commun, conclusion à laquelle un examen visuel, aussi minutieux soit-il, n'aboutirait jamais. Nous fondons quelques espoirs sur ce nouvel outil pour compenser les pertes d'informations liées à la diminution du nombre d'échantillons.

S'agissant de leur provenance, les échantillons analysés en 2016 découlaient pour la plupart d'Asie, principalement de Chine ou en transit par Hong Kong. Dans l'acheminement des produits, les contrefacteurs ont utilisé de manière intensive les services offerts par la poste néerlandaise.

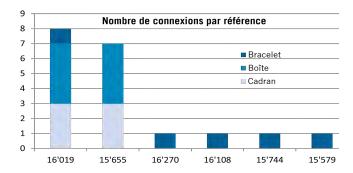
Comme d'habitude, la grande majorité des échantillons constitue des contrefaçons de marques et/ou des contrefaçons de modèles. Le solde est constitué par les indications de provenance illicites, c'est-à-dire toutes les pièces qui ne constituent ni des contrefaçons de marques ni des copies de modèles, mais qui utilisent une indication géographique suisse («SWISS MADE», «FABRIQUE EN SUISSE», ou un dérivé comme «GENEVE») de manière trompeuse ou contraire à la règlementation en vigueur en Suisse ou dans le pays de destination. Sur cette problématique, la FH a élaboré dans l'année sous revue 60 rapports (22 en 2015), passant sous la loupe 99 échantillons (26 en 2015) arborant 24 mentions différentes, pour la plupart des marques fantaisistes associées au nom «Swiss».

A la copie de marques ou de modèles s'ajoutent encore les fausses indications techniques, principalement le label «CHRO-NOMETRE» ou encore le Poinçon de Genève, ainsi que les faux



Référence 16'019

Référence 15'655



Mise en relation de deux contrefaçons sans lien apparent par convergence de données

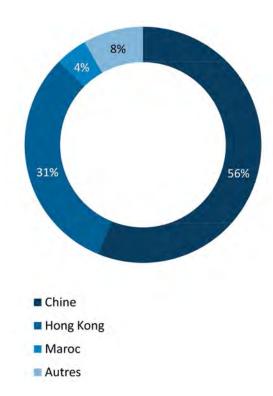
poinçons de métaux précieux. Ces dernières années, le label «CHRONOMETRE», au bénéfice d'une notoriété désormais très établie, a attiré bien des convoitises. En 2016, la FH a relevé 126 cas utilisant de manière abusive ce label ou ses dérivés sur la montre comme sur les documents commerciaux accompagnant la pièce, soit 73 cas de moins qu'un an auparavant (-36%).

Après traitement dans la base de données, tous les renseignements collectés dans l'année ont permis de constituer 11 rapports de synthèse (12 en 2015), lesquels viennent en complément des rapports d'origine individuels. Fondés sur un corpus de 15 pièces minimum, ces rapports dressent un panorama statistique de la contrefaçon par marque et par modèle, apportant ainsi des éléments de réflexion supplémentaires susceptibles d'être intégrés dans la stratégie de lutte élaborée par les entreprises concernées.

Parallèlement, ces rapports de synthèse permettent d'actualiser les fiches d'analyse du risque destinées aux autorités douanières suisses et étrangères, en documentation des demandes d'intervention. Ces fiches illustrent pour chaque marque les modèles dits «à risque» (statistiquement les plus contrefaits) et leur provenance, de manière à aider les douaniers dans la mise en place de contrôles mieux ciblés, donc plus efficaces.

La progression qualitative des produits contrefaits a encore franchi un palier en 2016. Cet accroissement spectaculaire a été mis en évidence par l'étude des forums Internet.

Sur les moteurs de recherche, la concurrence est devenue très vive. Pour se démarquer, les vendeurs de faux ont depuis peu recours aux «services associés» (réseaux sociaux, blogs et forums de discussion). En particulier, les contrefacteurs utilisent de manière intensive les plateformes d'échanges pour la promotion et la vente directe de montres contrefaites. Sur les forums examinés en 2016, plusieurs dizaines de vendeurs ont été identifiés (59 sur le plus gros d'entre eux).



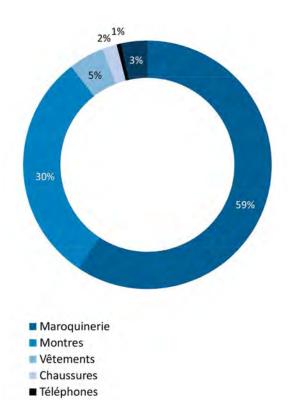
Provenance des montres contrefaites saisies aux frontières européennes (source : TAXUD 2016)





Ces derniers, pour la plupart, sont spécialisés par marque et/ou par modèle, ce qui semble plus avantageux en termes de profits. Tous entretiennent des relations interactives entre les acquéreurs et les fabricants, dont une douzaine ont été localisés dans un périmètre englobant Guangzhou, Shenzhen et Hong Kong (jamais aucun forum ne met en ligne une adresse physique). Les forums guident l'acquéreur dans la recherche d'une marque ou d'un modèle sans devoir consulter chaque site web. Ils facilitent ensuite la recherche des vendeurs les mieux notés et permettent de sélectionner rapidement la meilleure offre. Mais l'acquéreur prend parfois la main et met en ligne les spécificités du produit qu'il voudrait acheter. C'est alors le

vendeur qui se charge de trouver le modèle demandé et se met à la recherche d'un fabricant. Parfois, la description du produit recherché correspond exactement au produit authentique. Le forum pourra en ce cas guider l'acquéreur vers l'offre la plus fidèle. Certains vendeurs n'hésitent pas à réaliser des études comparatives illustrées entre plusieurs contrefaçons de producteurs différents, notant la qualité d'exécution et la fidélité de la reproduction. Les produits offerts dans ce cadre dépassent en qualité et donc en prix tout ce qu'on avait vu jusque-là. Comble de l'insolence, les meilleures contrefaçons sont désormais labellisées et ne sont accessibles qu'à certains grossistes soigneusement sélectionnés.





Autres



Contrefaçon de qualité supérieure

Normalisation

Avec l'aide de son Comité de normalisation, la FH a coordonné et suivi plusieurs projets nationaux (NIHS) et internationaux (CEN et ISO).

Au niveau de la normalisation nationale, les principaux projets ont été, d'une part, la finalisation de la norme NIHS 61-30 -Verre de montres saphir - Traitements antireflets, ainsi que l'élaboration d'une nouvelle norme relative aux filetages miniatures (NIHS 06-10 - Horlogerie - Filetages miniatures NIHS S 0,30 à S 1.40). D'autre part, l'étude d'un nouveau concept pour la réalisation des témoins de couleur des alliages d'or, selon la norme ISO 8654, s'est poursuivie avec l'aide de plusieurs partenaires externes. Les travaux de révision de la norme NIHS 91-30 - Définition des accélérations linéaires rencontrées par une montre-bracelet lors de gestes brusques et de chocs au porter ont débuté en juin et ceux de la norme NIHS 55-04 - Dimensions des fentes de vis ont abouti au développement d'un nouveau projet complet résultant de la fusion de dix normes NIHS traitant des vis horlogères. Par ailleurs, la norme NIHS 96-50 - Procédé pour estimer la résistance aux agents chimiques et climatiques d'un habillage horloger a été partiellement revue (y compris l'adaptation de la version anglaise), notamment en ce qui concerne les essais au brouillard salin, aux agents soufrés et au rayonnement solaire.

En 2016, dix-neuf normes NIHS ont été examinées par différents experts de l'industrie horlogère. Six d'entre elles, concernant les amortisseurs et les chatons, ont été confirmées alors que les treize autres, se rapportant aux pierres et aux bouchons, ont été regroupées et fusionnées en deux documents.

Le service NIHS de la FH est chargé par l'association suisse de normalisation (SNV) du secrétariat du comité interdisciplinaire INB/NK 164 - *Bijouterie & Joaillerie*, institution miroir des comités correspondants au niveau européen (CEN) ou international (ISO). De ce fait, il est responsable, en collaboration avec les experts désignés, de répondre aux votes initiés par ces comités et ainsi transmettre à SNV une prise de position représentative de l'ensemble de l'industrie suisse. Durant l'année écoulée, une quinzaine de votes ont ainsi été coordonnés.

Au niveau de la normalisation internationale, l'année 2016 a principalement été marquée par l'organisation de deux journées de travail à Bâle, les 15 et 16 mars. D'une manière générale, les projets ISO avancent avec satisfaction, tant au niveau de la révision des normes ISO 6425 - Montres de plongée et ISO 764 - Montres résistantes au magnétisme, que des nouveaux projets comme les normes ISO 14368-4 - Verres

de montres minéraux et en saphir - Partie 4: Traitements ou ISO 18684 - Instruments horaires - Habillages de montre en matériaux durs — Exigences générales et méthodes d'essais.

Notons finalement que lors des examens systématiques, la norme *ISO 14368-1 - Verres de montres minéraux et en saphir – Partie 1: Dimensions et tolérances* a été confirmée pour cinq ans alors que la norme *ISO 16253 - Boîtes de montres et leurs accessoires – Revêtements déposés en phase vapeur* a fait l'objet d'une révision mineure.





Prestations juridiques, économiques et commerciales

Plusieurs prestations sont disponibles sur le site Extranet de la FH, réservé à ses membres qui ont ainsi un accès à des informations privilégiées et des outils de travail utiles. L'actualité en lien avec les activités de la FH ou les éléments touchant directement les membres est régulièrement mise à jour.

Prestations juridiques

L'année 2016 a certainement établi un record en termes de renseignements et de conseils communiqués par le service juridique de la FH. Cette situation est notamment due à l'adoption de l'Ordonnance Swiss made pour les montres et la date de son entrée en vigueur fixée au 1er janvier 2017. A partir du mois de juillet, la FH a non seulement commencé à recevoir de nombreuses questions de la part de ses membres, mais également de non-membres. La plupart des interrogations concernaient le fameux seuil de 60% du coût de revient suisse déterminant qui doit être atteint afin que le label Swiss made puisse être utilisé pour un produit industriel tel qu'une montre. La FH a donc examiné des calculs, déterminé la marge de manœuvre dans le cadre de l'interprétation des dispositions légales et également remis à jour son guide relatif à l'utilisation du nom «Suisse» pour les montres. Ce document, ainsi que ses traductions en allemand et en anglais, sont disponibles sur l'Extranet de la FH.

L'édition 2016 du traditionnel séminaire FH, qui a eu lieu le 14 décembre au Palais des Congrès à Bienne, était exclusivement dédiée au projet Swissness et à son application dans le domaine horloger. La présence de plus de 250 personnes - un record pour cet événement - a d'ailleurs témoigné de l'actualité du sujet et de l'intérêt porté par les membres de la FH à cette nouvelle législation. Le séminaire a atteint ses objectifs, qui étaient d'apporter des réponses très concrètes aux interrogations et de démontrer l'application des dispositions à l'aide d'exemples pratiques.

Comme à l'accoutumée, la situation des substances dangereuses a également été suivie de très près par les juristes de la FH. En accord avec la commission Veille législative, une prise de position a été envoyée aux instances européennes concernant le traitement du béryllium et l'abaissement de la valeur d'exposition professionnelle aux particules de cette matière. Aux Etats-Unis, la révision du *Toxic Substances Control Act* (TSCA) a également pris forme et donne plus de compétences à la *United States Environmental Protection Agency* dans le cadre de l'évaluation des différentes substances.

La défense des droits de propriété intellectuelle est une des missions principales de la FH. Normalement, ce genre d'activités vise plutôt l'étranger, mais l'année 2016 a montré qu'on n'est jamais à l'abri d'une mauvaise surprise. L'an dernier, dans le cadre de son programme de stabilisation, le Conseil fédéral a décidé de réduire les prestations des douanes suisses dans le domaine de la propriété intellectuelle en renonçant à saisir des envois contenant moins de cinq copies. La FH s'est bien évidemment opposée à cette mesure, sachant que plus de 99% des envois concernant des commandes de produits contrefaits passées sur Internet contiennent moins de cinq pièces. Le Conseil des Etats s'est dans un premier temps opposé à la réduction des prestations douanières, mais il n'a pas mentionné spécifiquement la propriété intellectuelle. Le dossier n'est donc pas encore clos et la FH le suit avec un intérêt particulier.

Prestations commerciales

Autre domaine en constant mouvement, celui des minerais de conflit. L'Union européenne a annoncé dernièrement la mise en place d'un règlement qui prévoit des procédures de diligence obligatoires pour l'importation directe de l'étain, du tungstène, du tantale et de l'or dans l'UE. Pour l'instant, ces obligations s'appliquent uniquement aux importateurs directs et seulement à partir de volumes d'importation approuvés annuellement. Toutefois, le règlement contient une clause de révision dont les dispositions pourraient être étendues aux entreprises en aval. Le règlement doit encore recevoir l'approbation officielle du Parlement et des ministres. Dès le 1er janvier 2017 commence une période de transition de quatre ans et les importateurs ont jusqu'en 2021 pour prouver leur respect des normes européennes.

A l'échelle internationale, d'autres problèmes, comme par exemple de nouvelles restrictions d'importations en Egypte et en Turquie, ont également donné du fil à retordre à la FH. En collaboration avec les autorités suisses, il a toutefois été possible de trouver des solutions acceptables pour les membres de la FH.

Prestations économiques

Dans le domaine des statistiques, les membres FH ont pu consulter sur Extranet les analyses trimestrielles de l'évolution de la branche dans le magazine Tendances. La base de données complète des statistiques d'exportations horlogères y est également consultable, à côté des informations relatives aux exportations des autres principaux acteurs au niveau mondial.

Relations avec les autorités et les milieux économiques

Groupe parlementaire horloger

Le président de la FH a multiplié les contacts avec les parlementaires fédéraux, notamment en organisant des rencontres lors de la session d'automne, pour aborder entre autres les initiatives parlementaires concernant Swissness. A ce sujet, il a pris part en particulier aux auditions de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national.

Associations horlogères

Comme de coutume, les associations horlogères se sont retrouvées à Baselworld, à l'invitation de la FH, pour des discussions informelles sur des sujets d'actualité. Il s'agissait de la 18ème réunion, qui a rassemblé les délégations des pays suivants: Allemagne, Chine, France, Hong Kong, Inde, Italie, Japon, Russie et Suisse.

Les discussions ont tout d'abord porté sur l'évolution des exportations et des affaires en 2015. Les délégations ont ensuite procédé à des échanges au sujet des montres connectées. De manière générale, elles estiment que les montres traditionnelles et les montres connectées peuvent cohabiter.

La FH a ensuite présenté l'état du dossier Swiss made. Même si cette réunion ne débouche pas sur des décisions formelles, elle favorise néanmoins un échange utile sur les dossiers qui concernent toute l'industrie horlogère au niveau mondial, permettant ainsi des rapprochements de points de vue dans l'intérêt de la branche.

economiesuisse

La FH est un membre actif d'economiesuisse et elle est représentée dans les organes suivants: Assemblée générale (Jean-Daniel Pasche, FH), comité (Hanspeter Rentsch, Swatch Group, Me Theda Koenig Horowicz, Rolex, et Cédric Bossert, Richemont), comité directeur (Hanspeter Rentsch, Swatch Group), conseil des dirigeants d'associations (Jean-Daniel Pasche, FH), groupe de travail OMC, groupe de travail sur les questions d'origine et douanières, groupe d'experts en matière de propriété intellectuelle, groupe de travail sur les questions conjoncturelles, groupe d'experts sur les relations avec l'Union européenne, commission de la concurrence.



La réunion des délégués européens et suisses du Comité permanent de l'horlogerie européenne a eu lieu en octobre 2016 à Paris







Comité permanent de l'horlogerie européenne

Inaugurant la présidence communautaire du Comité permanent de l'horlogerie européenne (CPHE), Mario Peserico, président de l'association italienne Assorologi, a réuni les délégués européens et suisses à Paris en octobre.

Les discussions ont d'abord été consacrées à l'évolution de la conjoncture horlogère ainsi qu'à l'émergence des montres connectées. De son côté, la délégation suisse a ensuite fourni une information détaillée en ce qui concerne l'entrée en vigueur de Swissness et de la nouvelle ordonnance Swiss made pour les montres, en particulier en ce qui concerne le calendrier, les délais transitoires applicables ou encore les dispositions et procédures prévues à propos des matières insuffisamment disponibles en Suisse. Les délégués ont par

ailleurs examiné l'évolution des réglementations européennes, suisses et internationales en matière de substances chimiques et de protection de l'environnement touchant de près ou de loin l'industrie horlogère.

Comité mixte interprofessionnel institué par l'accord de libre-échange horloger de 1967 entre la Suisse et la Communauté européenne, le CPHE a été formellement constitué en 1977 à Francfort. Il a pour buts de délibérer sur toutes les questions d'intérêt général et commun à l'horlogerie européenne et d'assurer la défense et la représentation des intérêts de l'industrie horlogère européenne auprès des organisations internationales, des pouvoirs publics nationaux ou des associations professionnelles. Il fait également rapport sur les questions traitées par la Commission mixte horlogère Suisse - UE régissant les accords horlogers de 1967 et 1972.

Les centres FH à l'étranger

Centre FH de Hong Kong

Le centre FH de Hong Kong a, une nouvelle fois, déployé toute une série d'activités au profit de la branche et des membres de l'association. Il a ainsi fourni un appui concret à plusieurs dizaines de délégués de membres FH en déplacement dans la région, ainsi qu'à leurs homologues asiatiques. Cette assistance régulière couvre des domaines aussi variés que la mise en relation de partenaires commerciaux ou industriels, à Hong Kong comme en Chine ou ailleurs dans la région, la recherche de personnel qualifié, l'appui dans la création de sociétés ou encore l'accompagnement personnel lors de visites de marchés dans le Sud-est asiatique.

Parallèlement, le centre FH a multiplié les contacts avec les médias, les organisations professionnelles locales ainsi que les autorités et représentations diplomatiques de l'ensemble de la région, en particulier à Hong Kong, Beijing, Guangzhou et Bangkok.

Enfin, le centre de Hong Kong a donné suite à de multiples requêtes émanant des membres FH, dans le domaine juridique ou dans celui de la lutte contre les contrefaçons et cela pour l'ensemble de la zone. Il a notamment apporté son soutien et ses compétences à de nombreuses marques dans le cadre de leur enregistrement auprès des douanes chinoises et coréennes. De la même façon, il a conduit plusieurs dizaines d'investigations portant sur des sociétés locales et a procédé chaque mois à une ou plusieurs oppositions contre des dépôts de marques en classe 14 (horlogerie), tant à Hong Kong qu'ailleurs dans la région.

Centre FH de Tokyo

De son côté, le centre FH du Tokyo a répondu présent face aux nombreuses sollicitations des membres FH et de leurs agents locaux en matière de renseignements commerciaux, de mise en relation d'affaires et d'assistance linguistique, entre autres. Il a également donné suite aux requêtes des médias et maintenu une relation privilégiée avec les organisations professionnelles locales et les représentations diplomatiques tout en satisfaisant aux demandes spécifiques émanant quotidiennement de la part des consommateurs ou d'entreprises japonaises.

Dans ses activités quotidiennes, le centre FH a par ailleurs dû assurer le suivi en matière de réparations, certaines marques n'assurant plus l'entretien de modèles anciens. C'est là une des raisons pour lesquelles le centre FH continue de gérer le pool de service après-vente Taga Watch Center.

Parmi les «gros chantiers» de l'année, le centre FH s'est particulièrement investi dans l'organisation de la tournée japonaise de *watch.swiss*, tournée qui marquait le lancement mondial de la nouvelle exposition itinérante de la FH. *watch.swiss* a ainsi été présentée successivement à Tokyo, Osaka et Nagoya durant l'automne 2016 (voir Faits marquants en page 6).

Finalement, le centre FH a publié au printemps l'édition 2016 de son enquête bisannuelle consacrée à la consommation de montres sur le marché japonais (Japan Watch Consumer Awareness Survey 2016). Cette enquête a été enrichie afin d'analyser plus en détail certains domaines suggérés par les distributeurs locaux des marques. Cela concernait des domaines tels que les sources d'information utilisées et les renseignements recherchés avant l'achat, la gamme de prix des montres acquises via Internet, les motivations d'achat ou encore la distinction opérée ou non entre marché officiel et marché parallèle. Parmi les principaux enseignements de l'enquête, on peut citer les éléments suivants:

- Le budget pour le prochain achat était en hausse pour une majorité des sondés (56,4%),
- Les trois principales sources d'information étaient des journaux à grande diffusion,
- Dans toutes les classes d'âges, plus de 80% des consommatrices interrogées prévoyaient d'acquérir en cours d'année une montre mécanique d'un prix supérieur à 300'000 yens.



L'horlogerie

suisse en 2016

Les statistiques traitées, diffusées et analysées par la FH sont un indicateur incontournable pour la branche. Etablies par l'Administration fédérales des douanes sur la base des déclarations effectuées par les entreprises, elles constituent la principale source officielle, régulière et fiable pour suivre l'évolution des exportations horlogères. A travers de nombreux détails comme les marchés, les produits ou les segments de prix notamment, la FH peut ainsi informer sur les tendances récentes ou historiques de l'horlogerie suisse.





Statistiques horlogères

Situation générale

Les années de forte croissance sont clairement derrière pour les exportations horlogères. 2015 y a mis fin en affichant une première baisse et 2016 a enfoncé le clou avec un recul d'une ampleur rarement observée. Les montres chères, particulièrement celles en métaux précieux, n'ont plus la cote et tirent les résultats vers le bas.

Les marques l'ont bien compris et ont adapté leurs collections. Les premiers retours semblent positifs, mais les changements ne se font malheureusement pas d'un coup de baguette magique. Après des actions d'assainissement du marché par rachats de stocks, entre autres, les ventes peuvent redécoller progressivement. C'est le cas pour certains marchés comme la Chine notamment, mais d'autres ne sont pas encore tirés d'affaire, à l'image de Hong Kong ou des principaux débouchés européens.

Durant toute l'année 2016, la branche a fait face à un environnement général mouvant et pour le moins difficile. Plusieurs grands thèmes ont constitué - et restent - des facteurs majeurs pour l'évolution de l'horlogerie suisse. A commencer par le tourisme, témoin de changements importants dans ses flux et dans sa nature, liés au sentiment d'insécurité, aux variations des taux de change ou aux goûts des voyageurs. Ici aussi, la branche doit s'adapter en faisant preuve de réactivité et de flexibilité, mais ce n'est pas simple.

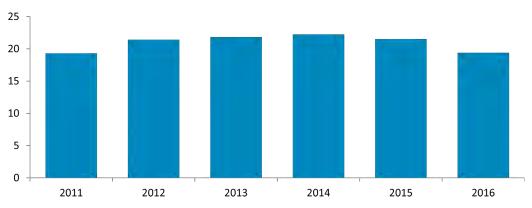
Les *Millennials* représentent certainement un élément déterminant des nouveaux codes de consommation auxquels il faut répondre. Ces consommateurs de la génération Y préfèrent globalement expérimenter plutôt qu'acquérir, louer les biens, y

compris de luxe, que les acheter, ou se dirigent volontiers vers le marché de la seconde main. Autant d'aspects qui ne sont pas en phase avec la distribution traditionnelle des montres suisses.

Le marché du luxe s'en ressent et connaît un recul, surtout au niveau des biens personnels, mais pas pour tous les produits. On observe effectivement que certains articles de luxe enregistrent une croissance et que les ventes détaxées reprennent. C'est un signe que le tourisme se rééquilibre et que la demande repart, mais l'horlogerie en bénéficie peu et a encore du chemin à faire.

Le *e-commerce* est un sujet très actuel qui déploie des effets importants sur le marché. Les habitudes de consommation changent beaucoup et de plus en plus vite, et l'offre doit s'y adapter. Les mutations observées aux Etats-Unis notamment sont profondes et remettent en cause toute la distribution traditionnelle. L'horlogerie, pour qui la question est restée longtemps taboue, n'y échappe pas et elle a commencé d'arpenter le chemin. De plus en plus d'actions sont entreprises dans ce domaine par les marques suisses.

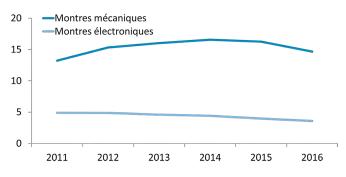
Si les fondements macroéconomiques se sont améliorés au niveau mondial, de nombreuses incertitudes demeurent. Elles sont liées, entre autres, aux effets de la politique de Donald Trump, aux diverses mesures prises par le gouvernement chinois (taxes, visas, soutien de la croissance), aux élections dans différents pays d'Europe, au Brexit et aux revenus pétroliers. Du côté du franc suisse, les fluctuations suite à l'abandon du taux plancher face à l'euro semblent absorbées par les entreprises, mais son niveau est toujours jugé trop haut et pénalisant pour nos exportations.



Exportations horlogères totales (en milliards de francs)

Exportations horlogères

L'environnement auquel l'horlogerie suisse a été confrontée est resté difficile tout au long de l'année 2016. Les exportations horlogères suisses se sont inscrites en baisse pour la deuxième année consécutive. Leur valeur s'est établie à 19,4 milliards de francs, soit un recul de 9,9% par rapport à 2015. Avec ce résultat, la branche est revenue à son niveau de 2011 et a vu fondre la croissance de 15% réalisée entre 2011 et 2014.



Exportations de montres (en milliards de francs)

Exportations de montres-bracelets

Les horlogers suisses ont exporté l'équivalent de 18,3 milliards de francs en montres-bracelets, qui correspondent à l'expédition de 25,4 millions de pièces (-9,8%). Les gardetemps mécaniques et électroniques ont été affectés dans la même mesure.

Exportations par segments de prix

Représentant deux tiers du chiffre d'affaires à l'exportation, les montres de plus de 3'000 francs (prix export) ont été responsables d'environ 80% du repli annuel, avec -11,6% en valeur. Le segment 500-3'000 francs (-3,9%) a diminué trois fois moins fortement. Au niveau des volumes, ce sont les montres de moins de 200 francs qui ont donné le ton (-11,3%), perdant plus de 2,1 millions d'unités par rapport à 2015.

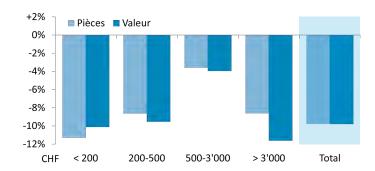
Exportations par matières

Près des trois quarts de la baisse ont été dus aux montres en métaux précieux (-18,5%). Les garde-temps en acier ont été moins touchés puisqu'ils ont vu leur valeur diminuer de 3,3%. En termes de volumes en revanche, les produits en acier (-7,8%) ont sensiblement tiré le total vers le bas. Les catégories *Autres matières* (-9,5%) et *Autres métaux* (-17,2%) ont également pénalisé le résultat.

Marchés d'exportations

L'Asie, particulièrement influencée par l'évolution de Hong Kong, a enregistré la plus forte contraction en 2016 (-11,4%) et a compté pour plus de la moitié de la baisse. L'Europe et l'Amérique ont affiché le même repli, avec -8,6%.

Hong Kong a joué un rôle très important sur le résultat au niveau mondial. Après deux ans de fort recul (-25,1% en 2016), ce marché a vu sa valeur diminuer de moitié en quatre ans. La Chine a en revanche fait preuve d'un redressement significatif, grâce à un second semestre positif (+9,1%). Au final, elle a terminé l'année à -3,3% par rapport à 2015. A l'inverse, le Japon a vu sa situation se dégrader après un bon premier semestre, pour boucler à -3,3% également. Singapour (-10,4%) s'est situé dans la moyenne mondiale, alors que la Corée du Sud (+3,7%) a fait état d'une des rares progressions du tableau. Les marchés du Moyen-Orient ont souffert de la baisse des revenus pétroliers et ont fléchi en deuxième partie d'année.

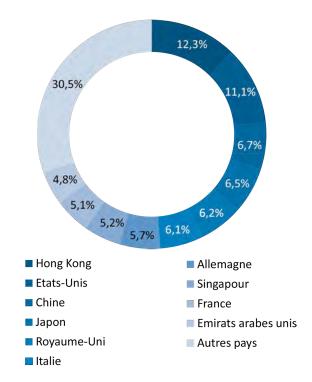


Exportations de montres par segments de prix (variation par rapport à 2015)









Principaux marchés en 2016

En Europe, seul le Royaume-Uni (+3,7%), profitant de la chute de la livre, a fait exception dans une tendance clairement baissière. L'Italie et l'Allemagne sont restées proches de la moyenne mondiale. La France (-19,6%) a été particu-lièrement affectée par la diminution du tourisme et le sentiment général d'insécurité. Les exportations de montres vers l'Espagne (-9,9%) n'ont pas profité des afflux de touristes.

Les Etats-Unis (-9,1%) n'ont pas connu d'évolution particulière en 2016 et ont présenté le même profil que la moyenne mondiale.

Autres produits exportés

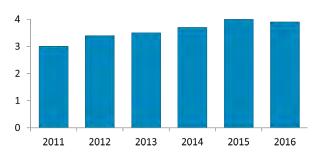
Les exportations de montres-bracelets ont représenté près de 95% de la valeur des exportations horlogères en 2016. Le solde, composé aussi bien de pièces détachées que de produits terminés comme des pendules, des horloges, des réveils ou des montres de poche, s'est élevé à 1,1 milliard de francs et a globalement enregistré un recul de 11,3%.

Parmi ces autres produits exportés, le nombre de mouvements de montres s'est contracté de 19,5%. Les réveils, pendules et horloges ont vu leur valeur diminuer de l'ordre de 20% également. Après une année 2015 en très forte hausse, les montres de poche ont vu leur valeur reculer de 13,2% en 2016. Seuls les réveils et pendulettes ont connu une année faste, avec une croissance de 27,0%.

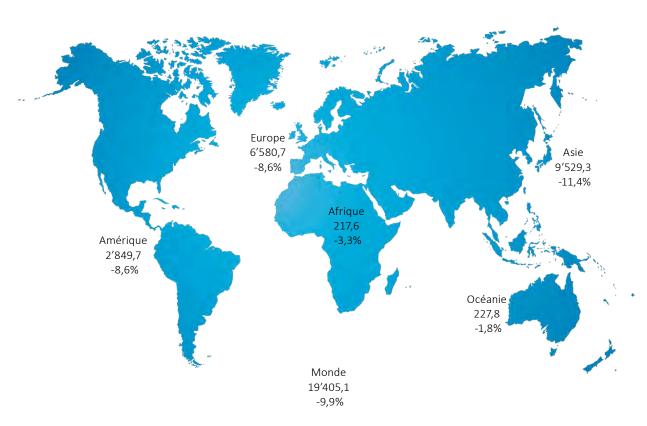
Les exportations de bracelets et de boîtes de montres ont indiqué des montants significatifs, mais liés à du trafic de perfectionnement. Ces résultats se sont toutefois inscrits en baisse sensible.

Importations horlogères

En 2016, les importations de produits horlogers effectuées par la Suisse sont restées stables par rapport à 2015, à 3,9 milliards de francs (+0,3%). D'un côté, les montres-bracelets ont vu leur valeur augmenter de 8,9%, alors que leur nombre de pièces s'est contracté d'autant. La hausse du prix moyen à l'importation observée en 2015 s'est ainsi prolongée l'année passée. De l'autre côté, l'approvisionnement en pièces détachées pour la production a enregistré une baisse de 7,4%.



Importations horlogères totales (en milliards de francs)



Valeur totale (en millions de francs)



Structure de

la FH en 2016

Organisation représentative de l'ensemble de l'industrie horlogère suisse, la FH a principalement pour buts et pour tâches de contribuer à la défense et au développement de la branche, d'établir un lien permanent entre ses membres pour la promotion de leurs intérêts communs, de représenter l'industrie horlogère suisse auprès des autorités et organisations économiques helvétiques et internationales, de faire valoir les intérêts de ses membres lors des procédures de consultation visant à l'élaboration de législations nationales et étrangères, de défendre en justice les intérêts de ses adhérents et de lutter activement contre les atteintes aux droits de propriété intellectuelle et contre les actes de concurrence déloyale.

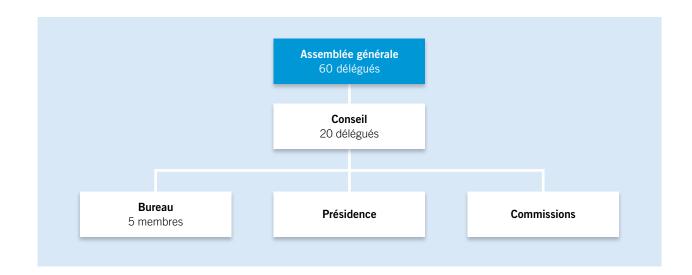




La FH en 2016

Au 31 décembre 2016, la FH regroupait 478 sociétés, associations et institutions (environ 90% des fabricants suisses d'horlogerie), dont 237 entreprises du secteur du produit terminé. Tant en ce qui concerne ses produits que ses marchés ou encore la taille de ses entreprises, l'horlogerie helvétique

se caractérise par sa très grande diversité. La FH est donc structurée de manière à pouvoir harmoniser les différents intérêts de ses membres grâce à la composition équilibrée de ses organes statutaires.



L'Assemblée générale

Organe suprême de l'association, l'Assemblée générale se compose de 60 délégués au maximum disposant de 60 voix. D'une durée de trois ans, les mandats sont renouvelables.

L'Assemblée générale se prononce notamment sur les questions qui lui sont soumises par le Conseil concernant les intérêts de l'industrie horlogère suisse et la politique générale de l'association; elle élit les membres du Conseil, ainsi que le président de l'association, et nomme l'organe de révision; elle discute et approuve le rapport annuel et les comptes, ainsi que le régime des cotisations.

Au 31 décembre 2016, l'Assemblée générale de la FH était composée des délégués suivants (certains disposent de plusieurs voix).

Grégory Affolter

Pignons Affolter SA

Marco Avenati

Manufacture des Montres Rolex SA (vice-président FH)

Paul-Serge Becherelli

La Montre Hermès SA

Alexander Bennouna

Victorinox Swiss Army SA

Olivier Bernheim

Raymond Weil SA

Denis Bolzli

Aéro Watch SA

Cédric Bossert

Richemont International SA

Patrick Brandelet

Joray & Wyss SA

Pascal Bratschi

Manufacture des Montres Rolex SA

Pierre-André Bühler

ETA SA Manufacture horlogère suisse

Dino D'Aprile

Rubbattel & Weyermann SA

Pascal Dubois

Dubois Dépraz SA

François Durafourg

Pierhor SA

Christian Feuvrier

Nivarox-FAR SA

Joris Engisch

Jean Singer & Cie SA

Jean-Paul Girardin

Breitling SA

Kurt Grünig

Roventa-Henex SA

David Guenin

Gimmel Rouages SA

Jean L. Guillod

Guillod-Günther SA

Philippe Gurtler

Rolex SA

Jean Hirt

Estoppey-Addor SA

Aldo Magada

Zenith, Branch of LVMH Swiss Manufactures SA

Alain Marietta

Métalem SA

Jacques Mata

Luxury Goods International (L.G.I) SA

Pierre-André Mevlan

Piguet Frères SA

Jean-Jacques Némitz

Universo SA

Corine Neuenschwander

Neuenschwander SA

Marianne Pandiscia

Multitime Quartz SA

Hannes Pantli

IWC Schaffhausen, Branch of Richemont International SA

Jean-Daniel Pasche

Président FH

Flavio Pellegrini

MGI Luxury Group SA

Hanspeter Rentsch

The Swatch Group SA (vice-président FH)

Daniel Rochat

Patek Philippe SA Genève

Philippe Rossier

Simon et Membrez SA

Guy Sémon

TAG Heuer, Branch of LVMH Swiss Manufactures SA

Manuela Surdez

Goldec SA

François Thiébaud

Tissot SA

Jean-Luc Tschirky

Richemont International SA

Claude Vuillemez

Richemont International SA

Roger Wermeille

Le Castel Pendulerie Neuchâteloise

Vladimiro Zennaro

Bergeon SA





Le Conseil

Composé de vingt membres élus pour trois ans par l'Assemblée générale, le Conseil, qui se réunit en principe quatre fois par an, a les principales attributions suivantes: il définit la politique de l'association et veille à son application; il statue sur l'admission des membres; il donne son préavis sur les questions à soumettre à l'Assemblée générale et exécute les décisions de cette dernière; il élit le Bureau et désigne le ou les vice-présidents; il nomme les chefs de division et les membres des commissions;

il assure d'une manière générale le lien permanent entre les membres de l'association, les autorités et les tiers; il approuve les conventions conclues entre l'association et ses membres ou des tiers; etc

Au 31 décembre 2016, le Conseil était composé des membres suivants:

Raynald Aeschlimann

Omega SA

Marco Avenati

Manufacture des Montres Rolex SA

Alexander Bennouna

Victorinox Swiss Army SA

Denis Bolzli

Aéro Watch SA

Cédric Bossert

Richemont International SA

Pierre-André Bühler

ETA SA Manufacture horlogère suisse

Christian Feuvrier

Nivarox-FAR SA

Jean-Paul Girardin

Breitling SA

Kurt Grünig

Roventa-Henex SA

Philippe Gurtler

Rolex SA

Jean Hirt

Estoppey-Addor SA

Alain Marietta

Métalem SA

Hannes Pantli

IWC Schaffhausen, Branch of Richemont International SA

Pascal Queloz

Oréade Manufacture de boîtes SA

Hanspeter Rentsch

The Swatch Group SA

Daniel Rochat

Patek Philippe SA Genève

Philippe Rossier

Simon et Membrez SA

Guy Sémon

TAG Heuer, Branch of LVMH Swiss Manufactures SA

Peter Steiger

The Swatch Group SA

Claude Vuillemez

Richemont International SA

Le Bureau et les Commissions

Composé du président, des deux vice-présidents et de deux membres, le Bureau examine les affaires qui lui sont déléguées par le Conseil et exceptionnellement les questions présentant un caractère d'urgence.

A fin 2016, sa composition était la suivante:

Jean-Daniel Pasche

FΗ

Marco Avenati

Manufacture des Montres Rolex SA

Hanspeter Rentsch

The Swatch Group SA

Alain Marietta

Métalem SA

Jean-Paul Girardin

Breitling SA

Le président de la commission financière est régulièrement invité aux séances du Bureau.

La FH compte par ailleurs six Commissions permanentes chargées d'examiner les questions d'intérêt général confiées à l'association.

Les Commissions et leurs présidents:

Commission économique

Thierry Kenel

Commission financière

Pascal Queloz

Commission Veille législative

Olivier Blanc

Commission juridique

Jean-Daniel Pasche

Comité de normalisation

Silvano Freti

Groupement anticontrefaçon

Jean-Daniel Pasche







Les Divisions et les Services

Au 31 décembre 2016, la FH comptait 32 personnes à temps complet à Bienne (32 en 2015). Son organigramme est le suivant:



Présidence Jean-Daniel Pasche



Communication Philippe Pegoraro



Service d'information Janine Vuilleumier



Division économique



Division juridique Yves Bugmann



Division administrative David Marchand



Service des affaires extérieures Maurice Altermatt



Service juridique Yves Bugmann



Service administratif David Marchand



Service économique et statistique Philippe Pegoraro



Service anticontrefaçon Michel Arnoux



Service interne Corinne Palladino



Service des affaires promotionnelles Hélène Fima



Service NIHS Patrick Lötscher



Service informatique Sébastien Veillard



Centre FH Hong Kong Thierry Dubois



Carole Aubert

Cellule Internet



Délégué FH Amérique latine Philippe Widmer



Centre FH Japon Ayako Nakano

Le réseau des partenaires

La FH ne serait rien dans le monde globalisé qui est le nôtre sans un solide réseau de partenaires, qui se recrutent aussi bien dans la branche qu'à l'extérieur sur les cinq continents. La liste suivante donne un aperçu de ce réseau.

Partenaires horlogers

- All India Federation of Horological Industries
- American Watch Association (AWA)
- Association des fabricants de décolletages et de taillages (AFDT)
- Association des fabricants suisses d'aiguilles de montres
- Association patronale de l'horlogerie et de la microtechnique (APHM)
- Association patronale des industries de l'Arc-horloger apiah
- Association pour l'assurance qualité des fabricants de bracelets cuir (AQC)
- Association suisse pour la recherche horlogère (ASRH)
- Associazione Ticinese Industria Orologiera-ATIO
- Assorologi (Italie)
- BV Schmuck + Uhren (Allemagne)
- Centre suisse d'électronique et de microtechnique (CSEM)
- Centredoc Centre suisse de recherche, d'analyse et de synthèse d'information
- Chambre française de l'horlogerie et des microtechniques (CFHM)
- China Horologe Association
- · Comité des exposants suisses à Baselworld
- Comité permanent de l'horlogerie européenne (CPHE)
- Contrôle officiel suisse des chronomètres (COSC)
- Fédération de l'horlogerie (France)
- Fédération romande des consommateurs (FRC)
- · Fondation de la Haute Horlogerie
- Fondation Qualité Fleurier
- Fondation WOSTEP

- Groupement des fabricants d'aiguilles de montres
- Hong Kong Watch Importers' Association
- Hong Kong Watch Manufacturers Association
- Infosuisse Information horlogère et industrielle
- Japan Clock and Watch Association
- · Japan Watch Importers' Association
- Joyex Asociación Espagñola de Fabricantes y/o Exportadores de Joyería, Platería y Relojería
- Korea Watch and Clock Industry Cooperative
- Société suisse de chronométrie (SSC)
- The Federation of Hong Kong Watch Trades & Industries Ltd
- Union des Fabricants d'Horlogerie de Genève, Vaud et Valais (UFGVV)
- Verband deutschschweizerischer Uhrenfabrikanten (VdU)

Administration fédérale

- Bureau central du contrôle des métaux précieux
- Commission des experts douaniers
- Direction générale des douanes (DGD)
- Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI)
- Office fédéral de la santé publique (OFSP)
- Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)
- · Présence suisse
- Secrétariat d'Etat à l'économie SECO







Chambres de commerce

- Alliance des chambres de commerce suisses
- Chambre arabo-suisse du commerce et de l'industrie (CASCI)
- Chambre de commerce international (CCI)
- Chambre de commerce Suisse-Chine
- * Chambre de commerce Suisse-Inde
- Joint Chambers of Commerce (Russia, Ukraine, Kazakhstan, Belarus, Kyrgystan, Moldova)
- · Swiss-Asian Chamber of Commerce
- Swiss Business Council Abu Dhabi
- · Swiss Business Council Dubai
- Swiss Chamber of Commerce in Japan

Organisations économiques

- BUSINESSEUROPE
- economiesuisse
- · Switzerland Global Enterprise

Organisations techniques

- Centre technique de l'industrie horlogère française (CETEHOR)
- Ecole d'ingénieurs ARC
- International Electrical Committee (IEC)
- Tokyo Watch Technicum

Organisations douanières et policières

- Agenzia delle Dogane, Roma
- Commandement général de la Guardia Civil (Espagne)
- Commandement général de la Guardia di Finanza (Italie)
- Direction générale des douanes et Droits indirects de la République française
- Ecole des Sciences Criminelles, UNIL
- Europol
- Federal Bureau of Investigation (FBI)
- Interpol
- Organisation mondiale des douanes
- Police cantonale de Neuchâtel
- · Police cantonale du Jura
- U.S. Customs and Border Protection

Organisations liées à la normalisation

- Association française de normalisation (AFNOR)
- Association suisse de normalisation (SNV)
- British Standards Institution (BSI)
- Bureau of Indian Standards (BIS)
- Comité européen de normalisation (CEN)
- Deutsches Institut f
 ür Normung (DIN)
- Federal Agency on Technical Regulating and Metrology (GOST R)
- International Organization for Standardization (ISO)
- Japanese Industrial Standards Committee (JISC)
- Korean Agency for Technology and Standards (KATS)
- Standardization Administration of China (SAC)

Organisations luttant contre les contrefaçons

- Anti-Counterfeiting Group (ACG)
- Brandowners Protection Group (Gulf Cooperation Council)
- Institut de police scientifique, Lausanne
- Istituto di Centromarca per la lotta alla contraffazione (Indicam)
- STOP PIRACY Plate-forme suisse de lutte contre la contrefaçon et la piraterie
- The Anti-Counterfeiting Network (REACT)
- Union des fabricants

Organisations juridiques

- Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI)
- Association suisse du droit de la concurrence
- Association suisse du droit européen
- Commission européenne, DG Environnement
- International Trademark Association (INTA)
- Ligue internationale du droit de la concurrence
- Organisation for an International Geographical Indications Network (Origin)



